

**FLORENT LAJOUS**

**DESS ESPACES PUBLICS NUMERIQUES – UNIVERSITE PARIS X - NANTERRE**

**ENTRE FOSSE NUMERIQUE ET DEMOCRATISATION CULTURELLE :  
LE RESEAU DES ESPACES CULTURE MULTIMEDIA**

Mémoire réalisé

sous la direction de M. Michel Arnaud

Suite à un stage au sein du

**Ministère de la Culture et de la Communication  
Délégation au Développement et à l'Action Territoriale**

Suivi par Jean-Christophe Théobalt

Septembre 2004



*« Il s'agit d'ouvrir le domaine de la culture à tous ceux qui veulent l'atteindre »*

André Malraux, discours prononcé à la salle Pleyel, le 5 mars 1948.

*« Il s'agit d'abord de mettre le réseau à la portée de chacun »*

Lionel Jospin, discours prononcé lors du CISI du 10 juillet 2000

## **REMERCIEMENTS**

Je tiens en premier lieu à exprimer ma gratitude à Jean-Christophe Théobalt, chargé de mission TIC au Ministère de la Culture et de la Communication, pour m'avoir permis de réaliser mon stage auprès de lui.

Je remercie également l'ensemble du personnel de la DDAT / DDAI et du Ministère de la Culture pour son accueil chaleureux durant ces quatre mois.

Merci bien sûr à Michel Arnaud, co-directeur du DESS Espaces Publics Numériques de Paris 10 - Nanterre, pour son suivi pendant l'année et ses conseils pour ce mémoire.

Ma reconnaissance va aussi à tous ceux qui m'ont aidé de près ou de loin pour la réalisation de ce stage et de cette « littérature grise » : les animateurs et responsables d'Espaces Culture Multimédia qui ont bien voulu répondre à mes questions, l'équipe du Fourneau pour sa joyeuse hospitalité, mes correcteurs pour leur patience, et mes colocataires et ma famille pour leur soutien.

Je n'oublierai pas de remercier tous les Epnologues pour cette courte année passée avec eux.

Je voudrais conclure ces politesses en dédiant ce mémoire à Camille, née en même temps que celui-ci, et qui lui survivra sans aucun doute. Sans rancune pour le temps qu'elle m'a fait perdre...

## **AVANT PROPOS**

Le mémoire de fin d'études est un moment redouté. Finalisant une année de formation, il doit à la fois en être le dénouement, le résumé et le point final.

Ecrire un mémoire oblige à regarder derrière soi, faire un bilan. Il impose aussi de se questionner, puisqu'il s'inscrit fortement, en liaison avec le stage, dans un projet professionnel. Il doit justifier un parcours universitaire, expliquer des choix de réflexions, orienter les expériences futures... Toutes les questions s'y concentrent donc, et la remise en cause permanente s'ajoute au stress du hors-sujet.

Le choix de la thématique est la première étape. Il correspond à chaque fois à l'état d'esprit de l'auteur.

Quand l'an dernier, après un IUP Culture et Technologies à Avignon, j'ai choisi d'explorer l'Internet Citoyen et de réaliser mon stage dans un espace public numérique, il s'agissait pour moi de porter mon regard sur les usages sociaux d'Internet, alors que la formation avait beaucoup traité des enjeux de la politique culturelle.

Pris au jeu de l'accès public à Internet, j'ai ensuite voulu poursuivre dans cette voie des politiques en faveur l'appropriation des technologies, en intégrant le DESS Espaces Publics Numériques de l'Université Paris 10 - Nanterre. Déjà j'avais touché du doigt quelques ressemblances entre culturel et multimédia, par cette nécessité de l'argent public, l'éternelle précarité, la volonté utopique de démocratiser une chose élitiste, et leur utilité sociale.

A l'heure du choix du stage, j'ai cherché à intégrer un label national. Ayant analysé l'année précédente une structure municipale, je voulais en effet participer à un programme de plus large ampleur. Et finalement, je suis retourné vers la culture, au sein du mythique Ministère malrucien.

De ce fait, j'ai cherché à analyser dans mon mémoire l'accès public à Internet sous l'œil de la culture, synthèse d'une année au DESS EPN et réminiscence de mes trois années avignonnaises.

Ce travail s'appuie donc sur mon stage, au sein du Ministère de la Culture, auprès du chargé de mission pour les Espaces Culture Multimédia. Cette expérience m'a permis d'appréhender la vie d'un réseau national et de mieux comprendre les mécanismes des politiques gouvernementales et de leurs traductions.

Un autre événement important pour ce mémoire, et qui découle du stage, est ma participation au Forum des Usages Coopératifs, organisé début juillet à Brest. Alors que l'avenir à long terme des espaces publics numériques semble parfois brumeux, il est rafraîchissant, même sans la pluie ruisselante sur Barbara, de voir une communauté partager une même envie, une même passion et réfléchir sans pessimisme extrême. Ces trois jours m'ont permis d'élargir encore le regard sur l'accès public : ses acteurs, ses potentialités, ses motivations.

Enfin, mon mémoire s'alimente de rencontres et d'échanges, complétées de nombreuses contributions, livres et articles, hors et en ligne. Je n'ai pas pu, ni voulu réaliser une étude quantitative, en questionnant chaque ECM. Les trop fortes disparités entre les structures amoindrissaient l'intérêt d'une telle enquête. L'odeur du terrain ne sortira donc pas de ces pages. Cependant, je n'ai pas voulu pour autant rester centré sur les volontés émises depuis Paris. J'ai cherché à mettre en parallèle projets du label et réalisations effectives.

De ce travail d'étude plus documentaire en naît aussi sa forme, au style plus journalistique qu'universitaire. Il ne s'agit pas d'un travail de recherche, je n'en ai pas le talent, et probablement pas la patience. Il s'agirait plus d'une modeste contribution mélangeant enquête factuelle et réflexions. Je pense que cela cadre avec un mémoire à visée professionnelle. J'espère ne pas m'être trompé.

Tout est dit. Je ne peux plus rien changer. Je conclurai donc ce prodrome en vous souhaitant une bonne lecture.

## SOMMAIRE

### INTRODUCTION : PETITE HISTOIRE DU MINISTERE DE LA CULTURE.....1

### I. PANORAMA DE L'ACCES PUBLIC A INTERNET EN FRANCE ..... 5

|   |                             |
|---|-----------------------------|
| <b>1. 30 ans déjà...</b>                                      | <b>5</b>                    |
| <i>De Sèvres à Hourtin...</i>                                 | 5                           |
| <i>L'entrée de la France dans la société de l'information</i> | 7                           |
| <b>2. Retard, fossé, fracture numériques</b>                  | <b>9</b>                    |
| <i>La fracture numérique</i>                                  | Erreur ! Signet non défini. |
| <i>L'illectronisme</i>  | 11                          |
| <i>Quelle légitimité aux frappes chirurgicales ?</i>          | 12                          |
| <b>3. La toile des EPN</b>                                    | <b>13</b>                   |
| <i>Les réseaux</i>  | 14                          |
| <i>Les usages</i>   | 15                          |
| <b>4. Les écueils actuels et les évolutions possibles</b>     | <b>16</b>                   |
| <i>La fragilité financière des structures</i>                 | 16                          |
| <i>La fin du programme « emplois jeunes »</i>                 | 17                          |
| <i>La multiplication des réseaux et des ressources</i>        | 19                          |
| <i>priorité à l'e-administration</i>                          | 20                          |
| <i>La coopération intercommunale</i>                          | 21                          |

### II. LES ECM, ENTRE REDUCTION DU FOSSE NUMERIQUE ET DEMOCRATISATION CULTURELLE .....23

|   |           |
|---|-----------|
| <b>1. démocratisation et culture</b>              | <b>23</b> |
| <i>La conservation au siècle numérique</i>        | 24        |
| <i>Art et argent du numérique</i>                 | 25        |
| <i>Adaptations juridiques</i>                     | 26        |
| <i>La Culture vers tous</i>                       | 28        |
| <b>2. Un espace Numérique et Culturel</b>         | <b>29</b> |
| <b>3. Le concept ECM</b>                          | <b>32</b> |
| <i>Des lieux avant tout à vocation culturelle</i> | 32        |
| <i>Un réseau national mais déconcentré</i>        | 34        |
| <i>La culture sous toutes ses formes</i>          | 37        |
| <b>4. Elargissement du réseau</b>                 | <b>39</b> |
| <i>Ecrémage et délayage</i>                       | 39        |

|   |                  |
|---|------------------|
| <b>III. LES USAGES DANS LES ESPACES CULTURE MULTIMEDIA.....</b>     | <b>43</b>        |
| <b>1. Démocratisation de l'accès</b>                                | <b>44</b>        |
| <i>Hors les murs</i>  | 44               |
| <i>Le libre accès</i>   | 45               |
| <i>Bavardage et babillage</i>                                       | 46               |
| <b>2. L'écrit public : production en groupe et diffusion à tous</b> | <b>48</b>        |
| <i>Une nouvelle relation aux livres</i>                             | 48               |
| <i>Les cyberenquêteurs</i>  | 49               |
| <i>Weblogs</i>  | 52               |
| <i>Les sites collaboratifs</i>                                      | 53               |
| <b>3. Musiques et sons</b>  | <b>54</b>        |
| <i>Bits et beats</i>  | 54               |
| <i>Exposition sonore</i>  | 56               |
| <i>Metallomix</i>   | 56               |
| <b>4. Images fixes, images en mouvement</b>                         | <b>57</b>        |
| <i>C'est Trop Beau</i>  | 57               |
| <i>La Web-TV : le cas TVK</i>                                       | 58               |
| <i>Film d'animation</i>   | 60               |
| <i>Education à l'image</i>  | 61               |
| <b>5. Arts vivants numériques</b>                                   | <b>62</b>        |
| <i>L'art de rue version KompleXXKapharnaüm</i>                      | 62               |
| <i>Transhumances</i>  | 63               |
| <i>Les Mario-net</i>  | 64               |
| <b><u>SYNTHESE ET CONCLUSION .....</u></b>                          | <b><u>66</u></b> |
| <b><u>GLOSSAIRE .....</u></b>                                       | <b><u>72</u></b> |
| <b><u>BIBLIOGRAPHIE .....</u></b>                                   | <b><u>73</u></b> |
| <b><u>WEBOGRAPHIE.....</u></b>                                      | <b><u>75</u></b> |
| <b><u>ANNEXES .....</u></b>   | <b><u>79</u></b> |

## INTRODUCTION : PETITE HISTOIRE DU MINISTÈRE DE LA CULTURE

*« A l'Education Nationale le savoir, à nous le cœur ! »*

André Malraux

1959. Suite à la naissance de la Cinquième République, apparaît une de ces institutions. Voulu par André Malraux, soutenu par le général De Gaulle, un nouveau ministère regroupe désormais tout ce qui touche à l'Art et la Culture, sous le nom de Ministère des Affaires Culturelles. De l'Education nationale sont issues la Direction Générale des Arts et Lettres, la Direction de l'Architecture et la Direction des Archives de France ; du ministère de l'Industrie et du Commerce on transfère le Centre National de la Cinématographie (CNC). André Malraux, premier ministre des Affaires Culturelles, prend en charge également les activités culturelles du Haut-Commissariat à la Jeunesse et aux Sports.

Dès les premiers temps, la politique culturelle du Ministère est définie comme un désir de démocratisation de la culture. Pourtant jamais André Malraux n'a employé ce mot, trop ambivalent. Son souhait est le plaisir de tous, traduit, dans le décret du 24 juillet 1959 créant le ministère, par la *« mission de rendre accessibles les œuvres capitales de l'humanité, et d'abord de la France, au plus grand nombre possible de Français »*. Il ne s'agit pas de faire venir tout le monde à la culture, mais plutôt de permettre à tous ceux qui le désirent, d'y accéder.

L'autre grande caractéristique de la politique malrucienne est son refus des dispositifs pédagogiques. Pour lui, l'action culturelle doit être fondée sur le « choc esthétique », qui consiste à croire aux qualités intrinsèques de l'œuvre pour procurer une émotion au public, sans qu'il y ait besoin de médiation. L'éducation populaire est écartée du giron de la culture, alors que l'excellence artistique prime, d'où la mise en place d'un système fort de soutien à la professionnalisation des artistes.

Durant les années post-De Gaulle, est apparue peu à peu l'idée d'une politique culturelle qui dépasserait son secteur de prédilection pour une vision plus large, devant conduire la société à se transformer. C'est ainsi que les années 1970 ont vu apparaître un autre concept, celui du « développement culturel », pendant occidental de la « révolution culturelle ».

Enfin, avec l'arrivée de la gauche aux affaires en 1981, le champ culturel s'est élargi. Les arts majeurs et mineurs ont disparu, les pratiques amateurs sont autant mises en avant que la création, l'économie via l'industrie culturelle est prise davantage en compte, et tout devient culture, des assiettes de Bernard Loiseau aux ritournelles d'Yvette Horner.

Ainsi le décret du 10 mai 1982, relatif à l'organisation du ministère précise :

*« Le ministère chargé de la culture a pour mission : de permettre à tous les Français de cultiver leur capacité d'inventer et de créer, d'exprimer librement leurs talents et de recevoir la formation artistique de leur choix ; de préserver le patrimoine culturel national, régional ou des divers groupes sociaux pour le profit commun de la collectivité tout entière ; de favoriser la création des œuvres de l'art et de l'esprit et de leur donner la plus vaste audience ; de contribuer au rayonnement de la culture et de l'art français dans le libre dialogue des cultures du monde »<sup>1</sup>.*

De plus, en opposition à André Malraux, Jack Lang considère indissociable art et apprentissage. Longtemps il a rêvé d'un grand ministère du Savoir, alliant Culture et Education. Il exista sur le papier pendant moins d'un an, sous le gouvernement d'Edith Cresson. C'est ensuite Catherine Trautmann, ministre de la culture entre 1997 et 2000, qui appuiera fortement sur les besoins d'éducation à l'art et de médiation culturelle.

Au final, le terme de « démocratisation culturelle » est ambigu. Et seule cette polysémie permet de définir la politique du Ministère de la Culture depuis 50 ans. Il recoupe en effet trois ambitions en partie contradictoires : il s'agit « à la fois d'accroître le nombre de pratiquants, de modifier la composition socio-démographique des publics en attirant prioritairement les catégories de population les moins portées vers l'art, et enfin de former et de fidéliser les nouveaux venus pour en faire un public à la fois connaisseur et régulier »<sup>2</sup>. Ainsi, l'accroissement du nombre d'utilisateurs, par une politique de gratuité profite principalement à un public déjà concerné. De même la fidélisation ferme les portes aux pratiques occasionnelles, souvent celles d'un public moins impliqué.

Depuis près de 20 ans, le Ministre de la Culture est aussi Ministre de la communication. Malgré cela, tous les titulaires du double poste ayant essayé de prendre en charge la communication se sont heurtés à un refus de l'Hôtel Matignon. Le développement de la presse et de l'audiovisuel est la mission de la Délégation du Développement des Médias (DDM), service du Premier Ministre. Elle gère l'audiovisuel public, organise les aides au secteur et prépare les réglementations adéquates.

En août 1997, dans son discours prononcé à l'inauguration de l'Université d'été de la Communication d'Hourtin, Lionel Jospin affirme la volonté de « créer les conditions d'une société de

---

<sup>1</sup> Cité par Bernard Beaulieu et Michèle Dardy, *Histoire administrative du ministère de la Culture, 1959-2002*, La Documentation française, 2002

<sup>2</sup> Olivier Donnat, *La question de la démocratisation dans la politique culturelle française*, in *Modern & Contemporary France*, Volume 11 Number 1, Février 2003.

*l'information pour tous*», et fixe par la même occasion l'appropriation des nouveaux médias électroniques par l'Etat français. Si ce programme annonce une série de mesures interministérielles pour que le numérique infiltre la société française, il marque aussi l'affirmation que les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), à l'instar des autres médias, sont l'affaire, non pas d'un ministère de la Communication, mais bien du Premier Ministre, par le biais de la future Mission pour l'Accès Public à Internet et au Multimédia (MAPI).

La création lors du dernier Comité Interministériel pour la Société de l'Information (CISI) laisse également dubitative puisqu'elle place la Délégation aux Usages de l'Internet (DUI), qui succède à la MAPI, non plus sous la tutelle du Premier Ministre, pas encore sous celle du ministre de la Communication, mais sous celle de celui chargé des nouvelles technologies, ministère rattaché à la recherche et à l'Education. Ce geste privilégie alors une entrée par la technologie, et non par les médias ou la communication.

Malgré cela, le Ministère de la Culture développe une action pour le secteur de la communication, notamment l'audiovisuel. Concernant les technologies numériques, il travaille à l'affirmation de l'aspect culturel de ces outils, ce qui passe par la création artistique et la démocratisation de l'accès.

En 1998, à l'occasion du Plan d'Action Gouvernemental pour une Société de l'Information (PAGSI), le ministère a notamment mis sur pied un label, baptisé « Espace Culture Multimédia » (ECM), visant à soutenir la mise en place de lieux d'accès public à Internet au sein de structures culturelles et socioculturelles.

Nous avons voulu nous interroger dans ce mémoire sur la légitimité d'une telle action de la part du Ministère de la Culture. Quelle est la place du label de la rue de Valois dans l'ensemble des programmes gouvernementaux et locaux d'accès public à Internet existant ? Et quelle est la place de ces ECM dans la politique culturelle de l'Etat ?

En effet, les Espaces Culture Multimédia se situent à la croisée de deux politiques fortes, l'une initiée depuis à peine 50 ans, l'autre depuis un peu plus de 5 ans. Il nous a semblé intéressant de mesurer les rapports en présence.

Notre hypothèse de départ est que politique d'accès à Internet et politique de démocratisation culturelle sont liées par une même ambition, ce souci de donner accès au peuple, de le faire pratiquer, de lui faire aimer. Liées aussi par un même espoir, l'accès au savoir. Liées également

par un secteur d'action originellement élitiste, ce qui donne tout l'intérêt au défi. Liées enfin par des approches à la fois nationales et locales, construites plus sur l'offre que sur la demande.

Nous chercherons donc, après cette introduction à la démocratisation culturelle, indissociable de l'évolution du Ministère de la culture, à définir un peu mieux le terrain d'action des ECM, en présentant un panorama des enjeux de l'accès public à Internet et des réponses apportées.

Ensuite, nous présenterons en détail le programme des Espaces Culture Multimédia, mis en parallèle avec la politique numérique du Ministère de la Culture et de la Communication.

Enfin, nous confronterons les idées aux actes, en présentant des actions développées au sein du réseau des ECM, afin de percevoir comment ils répondent aux aspirations gouvernementales.

## I. PANORAMA DE L'ACCES PUBLIC A INTERNET EN FRANCE

*« Le développement d'espaces permettant l'accès à Internet au grand public, [...] est un des moyens efficaces de réduire l'inégalité numérique »*

Extrait de la Charte *Net Public*

### 1. 30 ans déjà...

L'accès public à Internet correspond à une politique de développement de lieux, accueillant le grand public, en principe à but non lucratif, et leur proposant un accès et un accompagnement au multimédia et aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC).

Si quelques pionniers locaux ont développé des points d'accès à Internet dès 1995, voire avant, il est convenu de dire que les espaces publics numériques sont nés lors du Comité Interministériel pour la Société de l'Information (CISI) de 2000.

#### **De Sèvres à Hourtin...**

Cependant l'intervention de l'Etat dans le développement et l'appropriation des technologies émergentes est ancienne.

Le premier acte fort est le séminaire de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) à Sèvres en 1970, sur « *l'enseignement de l'informatique à l'école secondaire* ». Ce séminaire sera la base de l'introduction de l'informatique dans le système éducatif français. En effet, l'appropriation technologique aux yeux des hommes politiques de l'époque doit prendre place en priorité à l'école. L'informatique étant un outil en développement et en phase de s'imposer dans toute la société, le devoir est de former les jeunes générations à ces outils qu'on qualifie alors d'informatique et de télématique.

Dès lors, les années 1970 doivent apparaître comme celle du « *Mariage du siècle* » entre informatique et éducation. Le rapport « *Informatique et société* » de Simon Nora et Alain Minc, à l'origine de la télématique française et donc du premier outil de numérisation sociétale qu'est le Minitel, le préconise en 1978. Commandité par le président Giscard d'Estaing, il amène à la définition de la politique informatique giscardienne, se traduisant en 1979 pour la rue de Grenelle à l'opération « 10 000 micro-ordinateurs » visant à équiper tous les collèges. Puis le rapport Simon sur « *l'éducation et l'informatisation de la société* », réaffirme en août 1980 la nécessité de sa généralisation « *parce que l'informatique est un phénomène important dans l'ordre de la connaissance,*

*que ses idées vont se diffuser dans les autres disciplines, qui ont besoin de ses méthodes et de son langage, et que ses conséquences seront essentielles pour nos sociétés. Il faut donc l'enseigner à tous les jeunes Français »<sup>3</sup>.*

Les gouvernements Mauroy suivent peu ou prou le plan défini avant l'alternance, ajoutant l'option informatique au lycée. En janvier 1985, Laurent Fabius lance le « Plan Informatique Pour Tous », destiné à permettre à tous les enfants de découvrir l'informatique. Mais par manque de support et faute d'une véritable formation des enseignants, souvent aussi novices que leurs élèves, ce plan est un échec, dont la seule véritable portée est d'avoir sauvé l'entreprise française Thomson en répandant en France les ordinateurs MO5 et TO7, inconnus hors de nos frontières.

Cet échec ayant refroidi les ardeurs du pouvoir, il faudra attendre dix ans, et l'explosion d'Internet, pour voir un nouveau plan, version Claude Allègre. Les technologies évoluant plus vite que les politiques, l'objet reste identique : permettre aux futurs citoyens d'acquérir les technologies qui seront des outils du quotidien pour eux.

Serge Pouts-Lajus entrevoit cependant trois effets qui font la différence entre le Plan Informatique pour Tous de 1985 et le Plan Allègre de 1997<sup>4</sup> :

- *l'effet terrain* : depuis 15 ans, les initiatives personnelles dans les écoles se sont développées, notamment grâce aux matériels livrés à l'époque. Le développement des technologies disponibles a accompagné l'arrivée d'une nouvelle génération d'enseignants, plus à l'aise avec ces outils. Or, aujourd'hui les dirigeants nationaux ne peuvent oublier ces diverses expérimentations, et s'appuient dessus.
- *l'effet réseau* : Internet apporte une dynamique de réseau et d'échange alors que l'informatique des années 1980 condamnait à l'isolement des initiatives. On trouve aujourd'hui des communautés d'intérêt (réseau Freinet, intranet des lycées agricoles, ressources pédagogiques autour d'une matière ou d'un événement...) et on peut diffuser des exemples d'expériences conduites dans le domaine des TICE, qui donneront ainsi des idées aux plus novices.
- *l'effet aubaine* : le multimédia pourrait aussi être l'occasion pour certains enseignants d'instaurer de nouvelles méthodes d'apprentissage au sein de l'Education Nationale,

---

<sup>3</sup> Cité dans « *Quelques jalons pour un historique de l'informatique dans le système éducatif* » - Association Enseignement Public et Informatique - <http://www.epi.asso.fr/revue/histosom.htm>

<sup>4</sup> Serge Pouts-Lajus, *Du plan « Informatique pour tous » au plan Allègre : qu'est-ce qui a changé ?*, OTE, 1998

l'ouvrant notamment à son environnement extérieur. Il s'agit là de l'effet le plus prometteur mais aussi le plus hypothétique.

Le contexte de 1997 semble d'autant plus propice que ce programme s'intègre à un projet d'ensemble de déploiement des TIC dans la société. Esquissé par Lionel Jospin quelques mois auparavant à Hourtin, puis traduit lors des CISI, ce projet, qui sera repris ensuite par l'actuel Premier Ministre, se différencie par l'élargissement des lieux d'accès et d'initiation, dépassant le seul cadre scolaire pour « irradier » divers lieux aux vocations éducatives, sociales, culturelles et certains services publics.

### **L'entrée de la France dans la société de l'information**

En août 1997, à l'occasion de l'ouverture de l'Université de la Communication, qui réunit chaque année en Gironde, les professionnels du secteur, Lionel Jospin livre sa profession de foi dans le numérique. Elle annonce le Plan d'Action Gouvernemental pour la Société de l'Information (PAGSI), lancé lors du Comité Interministériel pour la Société de l'Information (CISI) de janvier 1998. Pour la première fois, l'apport des technologies est pensé de concert pour l'ensemble des ministères. Il ne s'agit pas d'intégrer Internet dans un seul secteur ou d'adapter uniquement un corps de métier, mais de fournir un projet global couvrant toute la société. L'enjeu est que la France prenne la mesure des évolutions importantes qui se jouent (sociales, politiques, économiques, législatives...), et qu'elle ne prenne pas plus de retard sur l'appropriation des TIC. L'Etat dans l'esprit des socialistes de l'époque doit être à la fois un coordinateur, un exemple et un accélérateur.

Pour ce faire, six axes prioritaires « *pour l'entrée de la France dans la société de l'information* » sont définis :

- une approche éducative s'appuyant sur les possibilités du multimédia, correspondant au Plan Allègre. Il faut apprendre aux élèves à utiliser les outils numériques, et encourager les enseignants à profiter des apports du multimédia pédagogique. Cela passe par l'équipement des établissements, la formation des enseignants et l'apprentissage de l'informatique. Profitant des possibilités du réseau, un accent important est mis sur la diffusion et l'échange de contenus et d'expériences, d'où la création du portail Educnet<sup>5</sup>.

---

<sup>5</sup> <http://www.educnet.education.fr>

- La présence de la culture française et francophone sur la Toile, développée à travers la numérisation et la diffusion du patrimoine, le soutien à la création artistique, l'incitation par le Ministère à l'usage des TIC par le milieu culturel, et le développement de la maîtrise par tous des TIC, via la formation et l'accès public. Les Espaces Culture Multimédia s'inscrivent dans cette volonté<sup>6</sup>.
- la construction d'un Etat plus transparent et plus efficace, améliorant les performances internes de l'administration et facilitant la vie de l'utilisateur, via une réorganisation interne, une diffusion en ligne des informations publiques (les sites service-public.fr, Legifrance, AdmiFrance..) et la généralisation des téléprocédures.
- le souhait d'une appropriation optimale par le secteur privé des apports des TIC en terme de gestion, prospection, communication, innovation, et la volonté de faire émerger le commerce électronique hexagonal. Mais l'informatisation des entreprises françaises passe par une prise de conscience qui ne peut venir que d'elle. Le travail du gouvernement se traduit donc par l'information, la sensibilisation, l'incitation ou l'aide financière.
- un soutien actif au secteur du multimédia et de l'innovation technologique, gisement d'emploi et source de compétitivité internationale. Là encore, en dehors de la recherche publique, il est difficile de se substituer à l'initiative privée. Le soutien se traduit alors par un accompagnement renforcé, notamment pour la création d'entreprise, des souplesses financières et juridiques et la constitution d'un cadre et d'une infrastructure performants au niveau national.
- un travail d'adaptation du cadre législatif aux nouveaux médias, qui concerne autant la régulation du contenu, que la dérégulation du marché des télécommunications, la législation des droits d'auteurs, le traitement des données personnelles récoltées sur le réseau, etc. Cela préfigure la Loi pour la Confiance en l'Economie Numérique (LCEN) du gouvernement Raffarin, entérinée cette année.

Ces six axes montrent bien la réflexion d'ensemble qui a prévalu à la rédaction du plan. Pour entrer dans la société de l'information, l'ensemble de la société doit être mobilisée. Au risque de s'approcher d'un inventaire à la Prévert.

---

<sup>6</sup> Cf. Partie II.1

La culture dans ce plan dispose d'une place de choix, deuxième après l'indéboulonnable ministère de l'Education Nationale. Il place donc l'enjeu d'un Internet Culturel comme essentiel pour l'aura des valeurs nationales. Alors que la croissance de la Toile tend vers toujours plus de marchands, ici Internet est aussi vu comme un outil de communication et de diffusion culturelle.

## 2. Des mots pour les maux numérique

### Retard, fossé, fracture numériques

Lors de l'annonce du lancement du PAGSI, Lionel Jospin insistait sur « *la nécessité de veiller à ce que le développement des technologies de l'information et de la communication ne conduise pas à accentuer les clivages existants* ». Depuis 30 ans, toutes les politiques en faveur d'une appropriation populaire de l'informatique se basent sur la crainte de ce qu'on appelle désormais, par effet dramatique, la « fracture numérique ».

Il faut pourtant d'abord distinguer retard et fracture. Le retard numérique correspond à une situation où le nombre global d'internautes, et le taux d'équipement et de connectivité sont jugés faibles dans un pays. Il s'agit donc d'un retard de développement numérique du pays, critère d'autant plus délicat à manier qu'il frôle sans cesse avec l'ethnocentrisme. Est-il sain de comparer avec la même échelle les équipements du Nord et du Sud, quand un même ordinateur correspond à un mois de salaire américain et huit années de travail au Bangladesh ? Et quel intérêt y-a-t-il à avancer qu'en 2001, « *aux deux opposés, 54,3% des Etatsuniens étaient connectés à l'Internet alors que c'était le cas de seulement 0,4% de la population subsaharienne* »<sup>7</sup>. Le fait que les habitants du Sahel, entre une sécheresse et une invasion de criquets, ne se soucient guère des apports du numérique dans l'émergence d'un renouveau démocratique, n'apparaît pas comme un scoop.

Traduction de la « digital divide » américaine influencée par la « fracture sociale » chiraquienne, l'expression « fracture numérique » pointe quant à elle, les inégalités entre les diverses catégories de population, au sein d'une même nation. Certains distinguent également les termes « fossé » et « fracture », préférant le caractère moins violent et définitif du premier.

---

<sup>7</sup> Eric George, *La question des inégalités au cœur des usages de l'Internet*, COMMposite, 2002, <http://commposite.org/2002.1/articles/george6.html>

## Les symptômes

Comme le souligne Manuel Castells<sup>8</sup>, la fracture sociale reste plus grande que la fracture numérique. Mais cette dernière l'accroît, et du fait du rôle central que prend Internet dans la société, elle ne doit pas être minimisée. Et, plus Internet se développera, plus la fracture pour les personnes non équipées ou qui ne savent pas efficacement s'en servir sera forte.

Pour ne pas se limiter au simple aspect technique d'Internet, la fracture ne doit pas se mesurer en chiffres de connexion. Il s'agit plus de savoir quels sont les effets d'une connexion, et d'une absence de connexion. « *Ne pas être connecté à Internet, ou l'être superficiellement, c'est se faire marginaliser dans le système planétaire en réseaux. Se développer sans Internet aujourd'hui, ce serait comme s'industrialiser sans électricité hier* »<sup>9</sup>. Aussi pour Castells le développement d'Internet dans les pays en voie de développement est aujourd'hui aussi important de celui de la santé, de l'éducation ou l'énergie, car il aiderait à la stabilité de l'économie et du système.

On peut donc diagnostiquer une fracture multiple liée à :

- l'offre géographique : au niveau mondial bien sûr, les disparités sont énormes entre le Nord et le Sud. Mais même au niveau d'un territoire plus restreint, les grandes villes seront toujours mieux desservies que les campagnes. Aujourd'hui, le téléphone cellulaire ne couvre pas toute la France. Le câble s'est longtemps limité aux grandes capitales régionales et peine à conquérir les villes moyennes. Dans un secteur désormais concurrentiel, la constitution d'un réseau dépend de sa rentabilisation immédiate. Or, à l'époque monopolistique, les bénéfices de la boucle locale de la Défense pouvaient permettre de déployer un réseau pour les mas du Luberon. Aujourd'hui, les zones blanches ne peuvent espérer que des décisions du pouvoir public.
- la culture : les chiffres montrent que le niveau et le type d'études est très discriminant pour l'usage des technologies. Alors que le téléphone portable a su séduire la grande majorité des Français, et que le SMS s'installe peu à peu dans les mœurs des moins jeunes, l'informatique reste dévolue principalement aux cadres, professions intellectuelles et étudiants. Et plus que ce qui ont et ce qui n'ont pas Internet, la différence se fait entre ceux qui savent quoi en faire, et les autres. On peut mettre cet écart notamment sur le compte de la relation à l'abstraction,

---

<sup>8</sup> Manuel Castells, *La Galaxie Internet*, Fayard, 2002

<sup>9</sup> *Ibid*

essentiel pour aborder le multimédia, et plus facilement appréhendable avec un cursus universitaire. De plus, sur le web les difficultés de maîtrise linguistique transparaissent également, si ce n'est plus, et l'absence de connaissance d'une seconde langue (notamment l'Anglais) ferme une partie de la Toile.

- les disparités socioprofessionnelles : rejoignant l'aspect culturel, le facteur socioprofessionnel est important quant à l'appréhension de l'informatique. Le fait de devoir travailler avec un ordinateur chaque jour, minimise déjà la crainte de la machine. Cette peur de l'erreur fatale, mère de l'écran bleu redouté, est un paralysant psychologique redoutable pour les novices. Or il est plus facilement de dompter cette inquiétude lorsqu'on a l'obligation d'appriivoiser la Tarasque numérique pour travailler.
- le pendant de ces disparités professionnelles est bien sûr les capacités financières. L'informatique, même si les prix ont fortement baissé depuis 10 ans, reste un poste de dépenses important. Si à cela il faut ajouter un abonnement mensuel pour Internet, on comprend vite le luxe représenté pour beaucoup de ménages.
- une faille générationnelle : l'usage des TIC est encore très lié à l'âge, les jeunes internautes étant surreprésentés, même si l'on voit de plus en plus de retraités profiter du temps qu'ils ont pour s'initier à l'informatique.
- une inégalité sexuelle : probablement lié à un « héritage » culturel qui fait que l'univers informatique est plutôt masculin, les femmes internautes sont encore bien moins nombreuses, bien que là aussi, l'équilibre se profile, notamment à travers Internet.
- Les handicaps physiques : trop souvent oubliés, les handicaps physiques sont aussi un obstacle. Si pour certains, comme les handicapés moteurs, le fait de pouvoir créer un lien sur le monde et d'agir, sans avoir à se déplacer peut être un outil fort de socialisation, les non-voyants, des déficients mentaux ou autres ont encore plus de difficultés face à un écran que dans le « monde réel ».

### **L'illectronisme**

En janvier 2000, Catherine Trautmann, ministre de la Culture et de la Communication introduit un nouveau terme, « l'illectronisme », défini comme « *l'incapacité à maîtriser les nouvelles technologies de l'information en tant que technologies culturelles* ». On peut distinguer deux sources de

difficultés face à ces outils : celles liées à la pratique et à la manipulation de ces nouveaux outils et celles liées au contenu et à sa vérification.

Centré sur l'individu et non les corps sociaux, en référence à l'illettrisme, ce néologisme est basé sur le parallèle entre culture et numérique, entre incapacité de lire, d'écrire ou de compter et celle d'utiliser l'informatique. Cette notion permet de penser Internet comme un processus d'apprentissage de la lecture, de la lecture critique et de la création sur Internet. Elle va plus loin que le terme de fracture numérique, puisqu'elle considère non pas l'accès par tous, mais la connaissance et la maîtrise. Ce n'est pas la technique qui est mis en avant, mais plutôt sur le savoir et la culture. Ce n'est pas l'équipement qui est un droit, c'est le savoir. Par le parallèle à l'illettrisme, la notion recentre aussi les efforts sur l'apprentissage, pris en charge à la fois par les politiques éducatives (apprentissage en primaire) et culturelles (bibliothèques et services publics de lecture).

### **Quelle légitimité aux frappes chirurgicales ?**

On peut se demander pourquoi les chirurgiens politiques veulent tant mettre une atèle sur la fracture numérique. Avec cynisme, Michael Powell, actuel président de la Commission fédérale des communications, ironisait sur la « fracture Mercedes », sous-entendant que puisqu'on ne fait rien pour que les plus pauvres accèdent à une Mercedes, il n'y a pas de raison qu'on le fasse pour Internet. Or, même avec moins de mauvaise foi, on peut considérer que l'automobile est en effet une nécessité plus grande pour certains, en terme de recherche d'emploi par exemple, et que jamais un programme aussi ambitieux n'a été mis en place. Des fractures, il en existe beaucoup, et il semblerait utopique (voire dangereux) de promettre le comblement de tous les fossés sociaux. Pourquoi donc le numérique est-il si essentiel ? D'autant que l'évolution des technologies et de la société fait que quand une inégalité technologique semble vaincue, une autre apparaît.

Pis, de nombreuses évolutions technologiques ont su trouver leur public grâce à l'utilité qu'il s'en dégage. Le téléphone cellulaire a envahi l'hexagone en à peine 5 ans. La télévision par satellite s'est imposée plus qu'ailleurs dans les familles immigrées, même à faibles revenus, car elle leur permet de capter les chaînes de leur pays d'origine, alors que la télévision par câble a eu des difficultés à s'imposer avant d'offrir l'Internet haut-débit.

On retrouve parfois dans la bouche des plus extrémistes pourfendeurs de la fracture numérique, une volonté d'évangélisation des masses, que l'on pourrait rapprocher des plus virulents défenseurs d'une démocratisation de la culture « savante ». Il faut convertir les païens

aux bonnes pratiques, sinon ils vivront l'enfer. Il faut généraliser les technologies que l'on prédit depuis McLuhan comme outils de médiatisation des savoirs.

Pourtant pour qu'une personne se convertisse, l'offre d'accès ne suffit pas. Elle doit y trouver un intérêt, et pour cela, comme le souligne Pierre Ricono, de la Cyberbase de la Cité des Sciences, il faut que :

- « - cela [ait] du sens pour elle, que son utilisation soit perçue comme positive,
- il lui [soit] utile dans ses activités habituelles
- il [soit] facilement utilisable et que son usage soit facile à comprendre
- il présente une valeur ajoutée économique réelle »<sup>10</sup>

Les raisons d'une telle débauche de moyens en faveur des autoroutes de l'information sont sans doute à percevoir dans le déterminisme technologique qui colle depuis les années 1950 à l'arrivée de l'informatique et la cybernétique. La révolution numérique est hypothétique. Mais si elle se réalisait, les hommes politiques ne pourraient se permettre de passer à côté, et voir leurs pays perdre des avantages concurrentiels ou eux mêmes perdre de leur pouvoir. Les promesses électorales tenant sur des espoirs, il faut saisir toute éventualité de changement positif. Les TIC, par le discours des prophètes de la démocratisation du pouvoir et du savoir, en sont une.

La consolidation des offres d'accès est donc essentielle, pour que tous ceux qui veulent accéder à Internet le puissent. Mais il ne faut pas oublier que tout le monde n'a pas obligatoirement besoin d'Internet aujourd'hui, et que l'Internet actuel n'est pas nécessairement fait pour tout le monde. Les politiques publiques en faveur du numérique doivent donc aussi se concentrer sur les contenus offerts aux citoyens et sur les usages de ces derniers.

### **3. La toile des EPN**

Le CISI 2000 a donc intronisé les espaces publics numériques (EPN) comme arme principale dans une lutte territoriale contre les disparités numériques. Les critères de la charte des EPN de 2000, définissait un lieu ouvert au grand public sans recherche de profit, avec un équipement matériel minimal (5 ordinateurs), un accompagnement humain (1 animateur), et la mission d'aider à l'appropriation des TIC.

---

<sup>10</sup> Pierre Ricono, *La réduction du fossé numérique : Quelle contribution de la Cyber-base de la Cité des Sciences et de l'Industrie ?*, (mémoire de DEA) CNAM, juin 2004.

Plus généralement, on peut définir les EPN comme des lieux à but non lucratif, offrant à ses usagers l'accès aux technologies numériques, par la mise à disposition de matériel, un accompagnement humain, et des initiations.

### **Les réseaux**

Après le discours de Jospin à Hourtin en 1997, les ministères ont réfléchi au développement d'espaces publics numériques, et chacun a lancé ses propres projets orientés en fonction de ses compétences.

- les Espaces Culture Multimédia sont les premiers à voir le jour, annoncé dans le PAGSI de 1998. Ils doivent favoriser la dimension culturelle et artistique de la Toile.
- les Point Cyb, soutenus par le Ministère de la Jeunesse et des Sports, principalement ouverts dans les lieux d'information que le Ministère finance localement (BIJ, PIJ, CRIJ...). Leur public privilégié est donc les jeunes, avec un travail particulier d'information et d'insertion.
- Le Ministère de l'Emploi a lancé à travers son projet Algora, les Point d'Accès à la Téléformation (P@t), les Ateliers de Pédagogie Personnalisée (APP) et équipé les ANPE.
- En 2001, le ministère de la Ville devait aider l'ouverture de 1000 EPN dans les quartiers dits difficiles
- L'ouverture des établissements scolaires au grand public a également été annoncé maintes fois.

Les services parapublics ont été mis à contribution également :

- la Caisse des Dépôts et de Consignations, à la demande du gouvernement, a mis en place les cyberbases, lieux souvent créés ex-nihilo et clef-en-main, orientés vers l'accès et l'initiation, avec une approche territoriale.
- France Télécom via sa filiale Régie T propose en 1998 les Espaces Multimédia dans la Ville (EMV), misant sur une dynamique locale et l'accompagnement national
- La Poste a mis en place ses Cyberpostes, simples bornes payantes, disposées dans les agences.

Malgré les spécificités de chaque programme, la priorité reste l'accès à Internet et l'initiation, avec pour conséquence une difficulté de différenciation. En effet, souvent, par une série de

manque (temps, motivation, moyens humains, moyens financiers...), les particularités de chaque programme national ont été mises en attente, favorisant les fonctions basiques.

D'autres programmes se sont mis en place, plus liés à une réalité locale. Ainsi le conseil régional de Bretagne a créé les Cybercommunes, regroupant 400 lieux, les Espaces Régionaux Internet Citoyen de Provence Alpes Côte d'Azur ont été lancés en 2002, le Nord-Pas-de-Calais propose ses cybercentres, et le Limousin les Points Publics Multimédia, tandis que les Pays de la Loire a initié les Cybelis. Mais les résultats sont souvent les mêmes. Soit le réseau est dense et donc qualitativement hétérogène, soit les lieux sont encadrés strictement, mais alors ils sont souvent rares sur le territoire.

Alors que les objectifs initiaux, pas toujours réalisés au final, des programmes nationaux répondent à des spécificités d'activités (emploi, initiation, culture) ou de public (jeunes, populations de quartiers populaires), les programmes locaux touchent plus des problématiques d'aménagement égalitaire du territoire, notamment en faveur des zones rurales.

### **Les usages**

En dépit des multiples labels, les trois rôles essentiels joués par les EPM sont similaires. Il s'agit de la découverte et de l'initiation à Internet et au multimédia, de l'accès individuel ou en groupe à ces outils et d'un espace de rencontres et d'échanges.

Mais le plus souvent, les animateurs sont conscients de leur rôle social. Limiter l'EPN à un lieu d'accès et d'initiation favoriserait une approche consumériste. Même si tous ne le font pas, faute de temps et de moyens, la volonté de développer des usages « citoyens », des usages producteurs de sens et de valeur ajoutée est forte.

Il faut faire attention à ne pas limiter l'EPN à Internet. Il s'agit bien d'accès au multimédia, comprenant l'accès libre à Internet mais aussi des initiations à la retouche d'images ou la mise à disposition de logiciels de montage vidéo ou l'accompagnement à la recherche d'emploi.

Cependant, on note « *un décalage entre la richesse des offres d'initiations proposées par les EPM et les applications qui ont le plus la faveur du public* »<sup>11</sup>. En effet, l'étude du Cyber-Institut confirme la suprématie du surf sur le web, de la messagerie électronique, du babillage et du jeu en réseau. Et les deux derniers notamment sont souvent l'occasion de négociations ou de désaccords entre animateurs et jeunes publics. Consommateurs de temps et de matériels, souvent

---

<sup>11</sup> Jean-François Ferraille, Bruno Oudet et Jean-Luc Raymond, *Enquête sur les usages dans les espaces publics multimédias*, Cyber Institut, juin 2003 – <http://www.cyber-institut.org/epm/news/!enquete.htm>

bruyants, et à priori sans valeur pédagogique, certains animateurs considèrent qu'il n'est pas dans les missions d'un espace public d'offrir ces services, plus adéquat dans un cybercafé privé.

Car un autre problème pour les EPM est leur place dans la ville vis à vis des centres de formations ou cybercafés. De par leur tutelle publique, ils ne doivent pas entrer en concurrence avec les offres privés, ce qui oblige à cadrer scrupuleusement les activités proposées et d'en bannir certaines.

L'analyse du public de la Cyberbase de la Cité des sciences et de l'Industrie nous livre un autre regard<sup>12</sup>. Le portrait robot de l'utilisateur correspondrait à un fidèle de la Cité des Sciences, débutant qui dispose d'un ordinateur chez soi, récent ou sans connexion, et qui souhaite acquérir les bases et apprendre à faire fonctionner les TIC, pour lui et pour son travail.

La cyberbase apparaît ici comme un lieu de ressources, où l'on vient se former. Il s'agit d'un lieu transitoire, en attendant de savoir se servir de son ordinateur personnel, et de pouvoir se débrouiller seul.

Les usagers du Kiosque (poste d'accès libre) ont un profil opposé. Plus à l'aise avec les outils informatiques, les ateliers, au niveau trop faible, ne leur conviennent pas. Eux sont plus dans une logique consommatrice d'un accès à Internet, pour des recherches, des projets personnels ou de la communication.

Cela pose une question : que faire des initiés ? Si l'EPN doit permettre d'initier aux nouvelles technologies, que faire, une fois le travail fait ? Ne faut-il pas chercher à aller plus loin dans des initiations plus spécifiques ?

#### **4. Les écueils actuels et les évolutions possibles**

Une série de facteurs converge aujourd'hui, et fait craindre pour la viabilité des structures d'accès public à Internet.

##### **La fragilité financière des structures**

D'abord, par leur nature, les EPN sont économiquement fragiles. Leur mission de service public rend l'équilibre financier difficile. Les ressources propres sont faibles du fait que les

---

<sup>12</sup> Pierre Ricono, *La réduction du fossé numérique : Quelle contribution de la Cyber-base de la Cité des Sciences et de l'Industrie ?*, op. cit

usagers ne payent rien ou moins que le coût de revient. En l'absence d'autofinancement, ces lieux sont donc totalement dépendant des financeurs publics.

Mais en ces périodes de vaches maigres, les financeurs ne sont plus légion. Il suffit de faire le point sur les programmes engagés depuis 1998 pour s'en apercevoir :

- ✓ le secteur privé a quitté la piste : la fondation Vivendi, les Espaces Multimédia dans la Ville de France Télécom... Même les grandes chaînes de cybercafés peinent à trouver un modèle économique ;
- ✓ l'appui sur les deniers publics semble donc essentiel. Mais là aussi, le déficit budgétaire de l'Etat contraint à faire des coupes claires dans les budgets. C'est donc le plus souvent les postes les plus récents que l'on sacrifie : le programme Point-Cyb à l'arrêt, le label ECM qui réduit sa voilure, les Cyber-bases qui peinent à atteindre leurs objectifs sans dépasser les sommes allouées, les EPN portés par le Ministère de la Ville mort-nés... Et les premiers programmes régionaux ou locaux (Cybercommunes, Cybercentres de Strasbourg, Points Picardie en ligne...) s'essouffent.

L'alternance politique de 2002, accentuée par les bilans contrastés des premiers programmes locaux et nationaux, a amené à un allègement des aides disponibles dans la politique étatique de l'appropriation citoyenne des TIC. De plus l'information sur les sources de financements possibles n'est pas toujours évidente à trouver, disséminée sur le Net et parfois à peine ébruité.

Les associations sont pléthores dans les EPN, et en l'absence de contrat pluri-annuel avec les collectivités locales, jouent leur survie chaque année. Et la reconnaissance du milieu ne suffit pas pour trouver des subsides et à mettre à l'abri d'alternances politiques locales. Rares sont les lieux avec des structurations solides.

Des solutions sont trouvées, souvent par un engagement volontariste des instances locales. Ainsi certains espaces sont partie intégrante des organigrammes municipaux, ou se voient transformés en régie municipale. Mais la majorité reste dans une précarité importante.

### **La fin du programme « emplois jeunes »**

La raréfaction des sources de subventions est d'autant plus dramatique qu'elle s'est accompagnée de l'annonce de la non-reconduction du programme « Emploi-Jeunes ».

Mis en place à partir de novembre 1997, il répondait à deux objectifs : une logique économique de développement des nouveaux services d'utilité sociale, répondant à des

besoins non-marchands, et une volonté d'aider les 18-26 ans à trouver un emploi, d'une durée assez importante (5 ans) pour être formateur.

Les employeurs concernés étaient donc principalement des organismes du secteur public et des associations. L'Etat a financé 350 000 emplois en 3 ans, à hauteur de 80% du SMIC, le complément étant financé par l'employeur quel que soit le niveau de la rémunération, dont le minimum est le SMIC. Ce dispositif étant programmé sur cinq ans, et n'étant pas reconduit, on assiste à l'échéance depuis fin 2002 des premiers contrats, posant alors la question de la pérennisation de ces postes créés.

Fort du poids médiatique de ce secteur, les carences provoquées dans l'Education Nationale ont souvent été abordées. Pourtant, si cela entraîne des conditions moins confortables d'enseignement au quotidien, les établissements ne sont, heureusement, pas menacés. Or c'est bien le cas pour l'accès public au multimédia, où le modèle économique quasi-exclusif se base sur le recrutement d'un jeune animateur (voire responsable) à faible coût. En effet, le lancement en 1997 de ce programme a coïncidé avec la montée en puissance des TIC, et le développement des politiques d'accès publics à Internet. De plus, les postes d'animateurs et responsables de ces structures naissantes correspondaient bien à la « création de nouveaux métiers » que prônait le gouvernement Jospin.

Aussi, nombre d'associations ou d'organismes publics ont profité des avantages de cette mesure pour monter à moindre coût un espace public numérique, en se donnant ainsi cinq ans pour trouver une solution de pérennisation. Or, cette recherche n'a été faite que bien tard. C'est seulement l'annonce politique du coup d'arrêt qui a obligé les responsables à se questionner quant à l'avenir de tels lieux et des 2000 postes créés.

Rares sont les programmes nationaux ou régionaux qui propos(ai)ent des aides en fonctionnement. Le programme ECM est l'un des seuls à ne pas se limiter à la création d'un EPN, en finançant une partie du matériel, mais à penser à sa pérennité, en subventionnant chaque année les structures. On peut y voir peut-être une habitude plus grande du secteur culturel à subventionner le fonctionnement d'associations ou de structures. Du coup, les emplois-jeunes ont servi en quelque sort d'aide au fonctionnement pour les espaces. Volontairement ou non, les allègements annuels des charges de personnel ont permis de faire vivre beaucoup d'espaces pendant cinq ans, et constitué autant de subventions étatiques « déguisées ».

## **La multiplication des réseaux et des ressources**

Malgré la disparition de quelques programmes, le nombre de réseaux est impressionnant. Chaque subventionneur voulant avoir sa spécificité, il existe des espaces communaux, départementaux, régionaux et nationaux.

Avec la création de la Délégation aux Usages de l'Internet (DUI) puis de la Charte Net Public, on a pu craindre au début la disparition des réseaux nationaux. En effet, l'idée circulait de concentrer les labels ministériels pour offrir une meilleure visibilité à la politique étatique.

La Charte « Net Public » valide une décentralisation appliquée aux EPN. Si l'Etat reste à l'initiative de la Charte, celui-ci signe avec les collectivités locales volontaires, et ce sont elles qui labellisent les lieux sur leurs territoires. Cette charte marque aussi un désengagement symbolique de l'implication de l'Etat, puisque le « pouvoir » de labellisation n'est plus gouvernemental mais délégué aux échelons locaux, tandis que la DUI a été rattaché au Ministère de l'Education nationale, de la Recherche et de la Technologie, quand la Mission Interministérielle pour l'Accès Public à Internet et au multimédia (MAPI), son aïeul jospinien, dépendait directement de Matignon.

Pourtant, aucun échelon n'a intrinsèquement plus de légitimité. En effet, mettre en place des réseaux qui viennent du bas, peut a priori, mieux répondre aux spécificités locales. Mais il peut être tout aussi profitable d'avoir un réseau national, pour éviter des effets de double vitesse, entre les politiques volontaristes de certaines collectivités et les actions non prioritaire des autres. Chaque échelon correspond à une approche propre des TIC et du territoire, qu'il faut donc coordonner.

Effectivement, le problème n'est éventuellement pas tant la multiplication des dénominations, mais plutôt la perte d'énergie dans un manque de coordination. Les budgets sont rarement mis en commun, les ressources peinent à être partagées. Le fait que les programmes financent tous l'investissement et quasiment aucun ne supporte les coûts de fonctionnement est emblématique. Dans ces périodes de disette, cette non mutualisation pourrait être fatale. L'avenir ne doit pas se penser en terme de concurrence entre subventionneurs pour avoir le réseau le plus dense ou le plus médiatique.

Il en va de même pour les ressources. Les portails à destination des animateurs se concurrencent plus qu'ils ne se complètent. Plutôt que de réécrire sans cesse de nouveaux guides, il serait plus sain de profiter des ressources existantes et de les actualiser. Ainsi, l'Observatoire des Télécoms dans la Ville a développé pendant 5 ans un panel de guides touchant aussi bien à l'accès public, à l'aménagement du territoire ou à la médecine assistée par

les TIC. Suite au désistement de France Télécom, principal mécène, l'Observatoire est contraint de rester en veille. Plusieurs ministères ou collectivités pourraient s'associer pour actualiser certains guides, et les reverser dans le catalogue en libre accès de la base de l'OTV.

### **Une priorité à l'e-administration**

L'Etat peu à peu semble se désengager de l'accès public. La priorité n'est plus à la fracture numérique mais plutôt, dans une optique de réduction des coûts, au développement de l'e-administration. Ce projet, qui consiste à tirer profit de la vague des nouvelles technologies pour réformer l'administration n'est pas récent, puisque depuis le rapport Nora-Minc de 1978 et le discours de Lionel Jospin à Hourtin en 1997 en traitaient déjà.

Pourquoi numériser l'administration ? Simplement parce que pour assainir les finances de l'Etat, il suffit de réduire le coût du plus gros poste : l'administration publique. Un investissement d'un euro dans le développement de l'e-administration doit permettre d'en économiser à moyen terme deux, le calcul est rapide. Et Pierre de la Coste de rajouter que l'Etat n'a pas le choix : si celui-ci ne veut pas « *disparaître purement et simplement* », il doit s'assurer « *de ne pas se couper davantage de la société (...) en améliorant la vie des usagers* »<sup>13</sup>. Il rejoint ainsi l'idée développée par Manuel Castells qui analyse la chute du bloc communiste par l'absence de processus de modernisation de l'administration soviétique.

La numérisation de l'administration « *apporte des réponses dans tous les domaines [...] Tout problème prétendument juridique ou technique (lié à la sécurité sur Internet ou à la signature électronique, par exemple) n'est en fait que le masque d'un problème sociologique, tenant simplement à l'antagonisme entre la tradition administrative française et la nouvelle culture du réseau* »<sup>14</sup>. L'e-administration doit « tout simplement » réformer l'administration, faire en sorte que l'arrivée du numérique soit l'occasion de transformer les services séculaires de l'Etat vers des gains de productivité et une amélioration du service rendu à l'utilisateur. C'est aussi un moyen de faire passer en douceur une réforme drastique de l'Etat, projet qui a fait chuter tant de ministres et de gouvernements, sous couvert de révolution incontournable, ringardisant les antiréformistes.

Mais face au besoin des futurs usagers de comprendre l'administration version binaire, on assiste à l'émergence de nouveaux EPN, chargés spécifiquement d'être le relais entre l'administration qui se numérise et l'utilisateur.

---

<sup>13</sup>Pierre de la Coste, *L'Hyper-République, Bâtir l'administration en réseau autour du citoyen*, Berger-Levrault, 2003.

<sup>14</sup>Ibid

## **La coopération intercommunale**

Le désengagement progressif de l'Etat a déjà contraint nombre de collectivités à prendre le relais. Avec la deuxième vague de décentralisation, les collectivités territoriales accèdent à de plus en plus de pouvoir, ce qui permet à l'Etat d'alléger ses dépenses. Ainsi, la nouvelle charte Net Public fait elle grande place aux collectivités. Dans un souci affiché de refléter plus au terrain, alors que rien ne change concrètement par rapport au précédent label EPN, ce sont désormais les collectivités territoriales qui donnent le label à leurs espaces.

De nombreux programmes locaux ont déjà été mis en place. Bretagne et Nord-pas-de-Calais apparaissent dans ce domaine comme les régions pionnières. Aujourd'hui de plus en plus de conseils régionaux se dotent d'agences chargées du développement des TIC (ARTESI en Ile-de-France, ARDESI pour Midi-Pyrénées, ARENTIS en Poitou-Charentes...) et prennent en main leur aménagement territorial (les Espaces Régionaux pour l'Internet Citoyen provençaux, le programme breton des Cybercommunes 2, les CyberBases de Midi-Pyrénées...). Les conseils généraux sont également présents, mais les territoires plus limités en amoindrissent la visibilité nationale. Ces deux entités locales investissent également le plus souvent dans la construction de réseaux haut débit, via la fibre optique, l'ADSL, le satellite, le Wi-Fi, ou le CPL.

Mais les entités qui prennent de plus en plus d'importance sont les structures d'intercommunalité et de pays. Même si tout reste à faire, l'accès public à la culture et au multimédia devraient logiquement peu à peu glisser dans les compétences de ces nouveaux territoires. En effet, un EPN ou ECM limite rarement ses actions aux frontières de la commune : accueil du public hors commune, développement de partenariats avec des associations, création d'un réseau de points d'accès publics... La prise en charge des points d'accès publics à Internet permettrait de donner une visibilité claire au rôle de développement local. Il permet aussi de coordonner les différents services (ANPE, EPN, maison de services publics, mission locale, etc.) présent sur un territoire pour répondre au mieux aux besoins de chaque usager.

A l'origine simplification administrative pour mieux travailler entre voisins, les communautés doivent désormais réussir à s'imposer comme territoire correspondant à une logique de bassin de vie, adapté donc à des actions concertées en terme de politique culturelle, économique, sociale, etc. L'aspect culturel est alors important, car il permet de construire une identité autour de la communauté, dépassant les raisons économiques ou les données géographiques en donnant du sens pour la population. Concernant le numérique, l'enjeu, à l'image de celui de la culture, est double traitant à la fois de la gestion des équipements (fonctionnement, mise en

réseau, complémentarité géographique et thématique...), et des politiques numériques (carte de vie quotidienne, portail de territoire, équipement des services publics...).

L'enjeu des prochaines années est donc l'appropriation des TIC par les élus locaux, et une prise de conscience. Mais l'Etat qui délègue se doit aussi de les accompagner, de leur apporter informations et appui stratégique.

## II. LES ECM, ENTRE REDUCTION DU FOSSE NUMERIQUE ET DEMOCRATISATION CULTURELLE

*« Ce ne sont pas les langues qui définissent les frontières d'Internet  
mais les liens culturels »*

Caio Tulio Costa, journaliste

Comme nous l'avons vu, suite au discours d'Hourtin de Lionel Jospin, lançant le programme d'entrée de la France dans la société de l'Information, le Ministère de la Culture a été le premier à proposer un programme d'accès public à Internet. Inscrit (chiffré et financé) dans le Plan d'Action Gouvernementale pour la Société de l'Information (PAGSI) de 1998, le programme des Espaces Culture Multimédia (ECM) a devancé les autres labels étatiques (Espace Public Numérique, Point Cyb, Cyber-base...) qui attendront, eux, le passage du bug de l'an 2000.

Le réseau ECM est donc déjà intéressant en terme de durée, puisqu'il fut le premier et reste l'un des derniers. Ces 6 années d'existence font que le programme n'est plus en phase de croissance ou de rodage, mais semble avoir atteint une phase de maturité. Il est enfin le seul programme à avoir cherché à réfléchir sur lui-même dès ses prémices, disposant ainsi d'une série d'études sur l'organisation et les usages<sup>15</sup>.

### 1. démocratisation et culture

Mais il faut d'abord recadrer le programme des Espaces Culture Multimédia dans son contexte ministériel. En effet, comme nous l'avons relevé dans le chapitre précédent, le Plan d'Action Gouvernemental pour la Société de l'Information (PAGSI) lancé par le gouvernement Jospin en 1998, intégrait fortement la dimension culturelle. La culture française doit rayonner désormais sur le Net. La faiblesse du nombre de pages francophones dans les années 1990 faisait craindre la perte d'aura de la patrie des Lumières. Aussi, une politique culturelle numérique globale a-t-elle été mise en place par le Ministère.

---

<sup>15</sup> Serge Pouts-Lajus et *alli.*, *Programme d'observation et d'analyse des usages des réseaux*, Ministère de la Culture, 1998/ 2003

Cette politique reprend les trois axes classiques des politiques culturelles : la conservation (numérisation du patrimoine et application du dépôt légal au multimédia), le soutien à la création (via les fonds destinés à la création artistique multimédia) et la diffusion (développement de l'accès pour tous, création d'un portail Internet Culturel et de sites thématiques). On ajoutera à cela la transposition du droit à ce secteur émergent.

### **La conservation au siècle numérique**

La conservation du patrimoine a cinq siècles. Instauré par l'Ordonnance de Montpellier, signée en 1536 par François 1<sup>er</sup>, le dépôt légal est probablement la première institution culturelle française. La loi oblige tout éditeur, imprimeur, producteur, distributeur, importateur de documents d'en effectuer un dépôt auprès des organismes chargés des Archives Nationales. D'abord pour les livres imprimés et les périodiques, il a évolué en même temps que de nouveaux supports sont apparus : les imprimés, les cartes et plans, les partitions musicales, les photographies et les phonogrammes, les vidéogrammes et les documents multisupports, l'édition électronique et les émissions de radio et télévision ont été successivement ajoutés à la liste des archives.

Cet archivage a permis de constituer une mémoire de la culture française à travers les siècles. Or, la société de l'information doit aussi avoir sa mémoire. Ayant su digérer les supports du XIX<sup>ème</sup> et du XX<sup>ème</sup> siècles, les octets n'allaient pas effrayer les conservateurs nationaux. Aussi la Bibliothèque Nationale de France et l'Institut National de l'Audiovisuel, établissements chargés du dépôt légal en France, ont-ils été missionnés pour réfléchir à cette problématique. La collecte peut être soit automatique via un robot (large mais de surface) soit manuel (restrictif et fastidieux). Quelques expérimentations ont été réalisées, comme l'enregistrement des sites électoraux pour les élections de 2002 et 2004. Le projet de loi sur le droit d'auteur et les droits voisins dans la société d'information, qui devrait bientôt être débattu au Parlement prévoit donc que les services de la BNF et l'INA puissent copier des sites Internet à des fins de constitution d'une mémoire collective de la communication en ligne.

Lionel Jospin annonçait en 1997 la nécessité d'une « *politique ambitieuse de numérisation de notre patrimoine culturel, lequel doit être accessible au public sur les réseaux ouverts : patrimoine de l'écrit, patrimoine architectural et artistique, patrimoine scientifique* »<sup>16</sup>. L'art du binaire permet désormais dans un même geste de conserver et de diffuser, de protéger et de rendre public.

---

<sup>16</sup> Lionel Jospin, discours d'inauguration de l'Université d'été d'Hourtin, août 1997.

Outre la présence de la culture française sur le Net, cette volonté rejoint l'utopie d'un savoir universel partagé, qui depuis les Encyclopédistes, en passant par le projet Mundaneum<sup>17</sup>, est récurrente dans le monde intellectuel.

Ainsi, une politique ambitieuse de numérisation des archives et des fonds culturels a été également mise en place. L'un des plus beaux exemples provient de la Bibliothèque Nationale de France, qui a numérisé ses catalogues, et propose désormais sur son site<sup>18</sup> 70 000 œuvres du domaine public, couvrant la littérature francophone du Moyen Âge à la veille de la Première Guerre mondiale.

On peut citer aussi la base Joconde qui réunit les collections –iconographiques et archéologiques– des musées français. La base Léonore recense quant à elle 300 000 titulaires de la Légion d'Honneur, ce qui s'avère très utile pour les recherches généalogiques, très prisées dans les Espaces Publics Numériques, notamment par les retraités.

Les technologies ouvrent donc les salles sombres des archives et augmentent le potentiel de diffusion des musées. Sans réelle surcharge financière, elles apportent aussi une nouvelle réponse à des demandes de consultations immédiates de chercheurs. Le risque est alors de tomber dans l'allégorie de la *Bibliothèque de Babel* de Borges, où face à l'immensité des ressources, personne ne trouve plus rien.

### **Art et argent du numérique**

Le Ministère de la Culture depuis un demi-siècle, comme le Secrétariat aux Beaux-Arts avant lui, a pour tâche d'aider la création et donc les créateurs. Face au relatif échec des politiques de démocratisation de la Culture, certains, dont Philippe Urfalino<sup>19</sup>, proposent même que le Ministère n'ait pour mission que de soutenir l'économie de la vie artistique.

Le numérique n'échappe pas à la règle. Mais, évolution des formes d'art existantes ou nouvelle discipline autonome, les œuvres multimédias peuvent mêler musique, écrit, danse et vidéo. Les aides habituelles, basées sur les directions sectorielles (livres, spectacle vivant, musique...), ne répondent pas correctement à cette forme d'art. Il a donc fallu mettre en place des dispositifs correspondant au caractère interdisciplinaire du multimédia.

---

<sup>17</sup> A la fin du XIXe siècle, les pacifistes belges Paul Otlet et Henri La Fontaine ambitionnaient de constituer une base recensant tous les savoirs humains et ont créé l'Office international de bibliographie, désormais muséifié à Mons.

<sup>18</sup> Gallica « bibliothèque numérique de la Bibliothèque nationale de France », <http://gallica.bnf.fr/>

<sup>19</sup> Philippe Urfalino, *L'Invention de la politique culturelle*, Hachette – Pluriel, 2004

Depuis 2001, la direction du multimédia du Centre National de la Cinématographie (CNC) a donc la charge du dispositif pour la création artistique multimédia (DICREAM). Ce dispositif s'organise autour d'une commission réunissant les directions du Ministère et délivre 3 types d'aides : aide à la maquette (pour que l'artiste puisse concevoir son projet), aide à la réalisation (visant la création finale) et l'aide aux manifestations collectives d'intérêt national (soutenant les événements publics ayant comme thème l'art multimédia).

Le CNC gère depuis 1989 également le fonds d'aide à l'édition multimédia (FAEM), réunissant Bercy et Valois. Ce fonds a pour objet le soutien à la diffusion sur CD-Rom, DVD-Rom ou Internet des productions « *pertinentes et innovantes* ».

Le soutien à la création se construit également à travers les structures de création et de diffusion, qui accueillent tout au long de l'année des artistes multimédia, en proposant un accompagnement technique, logistique et artistique. C'est le cas par exemple du Cube à Issy les Moulineaux, du Fresnoy à Tourcoing, ou du CICV Pierre Schaeffer, perdu dans la campagne franc-comtoise.

Mais, la récente fermeture de ce dernier pose, dans le milieu culturel, beaucoup de questions. En effet, même si le rapport d'inspection du ministère de la Culture reproche au charismatique directeur-fondateur, Pierre Bongiovanni, une gestion financière hasardeuse et une propension à se disperser dans des projets hors CICV, l'arrêt du soutien de l'Etat et des autres partenaires à sa suite, traduit pour certains une politique culturelle inexistante pour la création numérique.

L'association, outre son très actif directeur, alignait pourtant parmi ses membres des noms emblématiques de l'art multimédia et de la cyberculture, mêlant artistes (Norbert Corsino, Michel Jaffrenou, Michel Collet...) et universitaires (Pierre Lévy, Jean-Pierre Balpe, Bernard Stiegler...), locaux et internationaux. En 15 ans, le centre s'était ainsi imposé comme l'un des plus gros centres d'art français, et le plus important concernant le multimédia.

Cette fermeture, même si le Ministère de la Culture a promis qu'une nouvelle structure identique verrait le jour, et qu'un nouveau plan de soutien à la création numérique serait bientôt dévoilé, a conforté les plus pessimistes. L'art numérique n'est pas encore assez médiatisé pour être prioritaire.

### **Adaptations juridiques**

En prenant en compte les téléchargements illégaux de musique ou de films, la culture est sans nul doute le secteur le plus présent sur la Toile. Mais le Ministère ne peut s'enorgueillir de la prédominance d'usages culturels qui violent le droit d'auteur.

En quelques années, le Ministère est passé du lyrisme et du rêve de liberté de Malraux, au discours défensif et répressif actuel. L'artiste est une espèce en voie de disparition qu'il faut protéger. En ces périodes de juridisation de la société, plus que tout, ce sont les intérêts des ayants-droits qu'il faut soigner.

Les efforts du Ministère depuis 1995 se sont donc portés sur plusieurs points du droit de la propriété littéraire et artistique. Lutte contre la contrefaçon et le piratage, maintien du droit à la copie privée, réflexion sur les droits du créateur salarié. Le projet de loi sur la société de l'information et les contenus, déposé en 2002 par le gouvernement Jospin, a ensuite été revu par l'actuelle majorité, est abouti à la controversée Loi pour la Confiance en l'Economie Numérique (LCEN).

Aujourd'hui, de nombreux intellectuels et professionnels proposent de mettre en place une « exception de copie éducative » ou exception pédagogique. En effet, il est parfois difficile d'élaborer un travail pédagogique sans reproduire un support protégé (livre, texte, image, son...). Comment expliquer à un jeune qui veut apprendre les joies de l'Internet en réalisant un site sur Lorie –et donc bricoler de l'Internet culturel-, qu'il ne peut y reproduire ni photos, ni articles, ni chansons, ni même les textes ? Surtout, une fois qu'il a compris cela, autour de quel projet réussira-t-on à le motiver ?

Le droit anglais a enregistré l'an dernier le *Copyright and related rights Regulations 2003*, qui stipule que toute reproduction d'extraits, papier audiovisuels ou numériques, protégés par le droit d'auteur est possible si elle est faite pour le compte d'un établissement d'enseignement. Mais alors doit-on limiter ces permissions aux seules écoles ? Tous les lieux d'initiation et de formation ne sont-ils pas soumis aux mêmes contraintes ? De plus, cela ne prend pas en compte la diffusion à tous par le truchement d'Internet. Les preuves d'amour pour un fan de Lorie sont donc difficiles à exprimer...

Ces questions juridiques intéressent en premier plan les lieux d'accès à Internet. Et on peut penser que l'un des rôles des EPN est d'informer leurs usagers de ces contraintes législatives relatives à l'accès aux contenus et à leur diffusion. Puisque nul n'est censé ignorer la Loi, l'EPN devrait aussi s'affirmer comme un lieu de ressources juridiques concernant les réseaux.

## **La Culture vers tous**

Outre les nouveaux supports de création qu'offre le multimédia, Internet peut aussi devenir une source de diffusion importante. Plus populaire que les galeries d'art, offrant plus de types de médiation que les musées, il s'agit d'un outil à prendre en compte. Comme ils sont, nous l'avons vu, une nouvelle source de mise à disposition des archives et du patrimoine, les médias numériques peuvent apporter une nouvelle forme de médiatisation à des œuvres et artistes, reconnus ou en devenir.

La politique numérique du Ministère de la Culture s'inscrit également dans la notion de démocratisation de la culture, fondatrice en 1959 du Ministère des Affaires Culturelles indépendant d'André Malraux et du général De Gaulle.

Cependant, cette philosophie qui perdure à chaque changement de ministre, n'est pas nouvelle. Deux logiques d'action des politiques culturelles françaises s'affrontent :

- la stratégie de démocratisation culturelle repose sur une conception universaliste de la culture et sur le postulat que le corps social est unifié. L'État doit apporter le progrès par les arts en amenant l'ensemble du peuple à la «culture cultivée», ce qui implique la conservation et la diffusion de la culture savante, le soutien à la création. Cette conception est dominante avec André Malraux au ministère des affaires culturelles dans les années 1960, elle perdure aujourd'hui dans la volonté affichée d'élargissement du public de l'art.
- la stratégie de démocratie culturelle, dominante dans les années 1970 et réactivée ces dernières années, conteste, au nom d'un relativisme culturel, la prédominance de la «culture cultivée» ou savante. Cette conception se traduit par l'élargissement du champ de la culture et la réhabilitation des cultures minoritaires, en particulier celles des groupes dont on cherche à améliorer l'intégration.

Les deux logiques s'affrontent aussi dans l'accès public. Il y aurait les bons et les mauvais usages, d'un côté les usages d'initiation, de recherche d'emploi, de création, et de l'autre ceux, souvent liés à la communication, et consommateur de temps : le babillage, le courriel, le jeu en réseaux... Il n'est donc pas rare de voir dans les Espaces Publics Numériques ces pratiques prohibées, arguant des risques de dérapages.

Le programme majeur de la politique de démocratisation numérique par la culture est bien sûr le programme des Espaces Culture Multimédia, qui, implantés dans toute la France, doivent faciliter l'accès à Internet et au multimédia culturels. Les bibliothèques et médiathèques se sont

également équipées, et beaucoup d'entre elles proposent au minimum l'accès, voire des initiations et des ateliers.

Mais le Ministère de la Culture est aussi depuis quatre éditions, le relais français de l'opération Netd@ys de la Commission Européenne, semaine multimédia européenne. Il s'agit chaque automne depuis huit ans, d'initier des projets numériques impliquant les jeunes de 15 à 25 ans, et touchant au secteur culturel et éducatif et de la jeunesse, afin de promouvoir les nouveaux médias et de favoriser le travail en réseau, au niveau européen. Autour d'un thème assez général (image, dialogue interculturel...), le programme s'appuie sur la participation volontaire de nombreux acteurs de terrain (établissements scolaires, institutions culturelles, associations, collectivités locales...), labellisant ainsi des initiatives locales comme internationales.

Même si les ECM y participent, les Netd@ys ne se limitent pas à ce réseau, ni même au réseau culturel, puisque des écoles y participent. La France est d'ailleurs le pays produisant le plus de projets, preuve que la France n'est peut-être pas si en retard dans l'appropriation sociale et culturelle des technologies numériques.

## **2. Un espace Numérique et Culturel**

### **De l'accès aux outils numériques...**

Dans cette politique numérique culturelle générale, quelle peut-être la place d'Espaces Culture Multimédia ? Doivent-ils répercuter les décisions ministérielles ? Comment s'y traduit les missions de diffusion culturelle ?

Le texte de présentation du label des Espaces Culture Multimédia<sup>20</sup> commence par un discours maintes fois répété depuis 1997 :

*« Afin de prévenir l'apparition d'une société de l'information à deux vitesses, l'Etat se doit d'encourager la sensibilisation et la formation des publics les plus larges à l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication. »*

Les ECM s'inscrivent donc pleinement dans le Plan d'Action Gouvernementale pour la Société de l'Information (PAGSI) de 1998, et surtout préfigurent des décisions du CISI de

---

<sup>20</sup> Texte disponible sur le site officiel du Ministère de la Culture et de la Communication : <http://www.ecm.culture.gouv.fr/culture/actualites/politique/ecm/ecm-2001.htm>

2000. En effet, l'ensemble des programmes de développement de l'accès public à Internet vise à aider à la diffusion des TIC auprès de la population du pays, et à participer à la réduction du fossé numérique. Ce constat est accentué par l'obligation pour la labellisation de disposer au « *minimum de 5 micro-ordinateurs regroupés dans un espace dédié au multimédia* », « *gérés par du personnel qualifié* », conditions identiques à celles du label EPN, afin de proposer dans les réseaux soutenus par l'Etat un parc informatique conséquent et un encadrement humain de qualité.

Il apparaît que du point de vue de l'accès public à Internet et au multimédia, les Espaces Culture Multimédia n'apportent aucune plus-value, exceptée l'avance prise en 1998. S'il s'agit d'un critère essentiel, à l'origine d'ailleurs de la non-reconduction du label pour certains espaces, la spécificité du réseau ne se joue pas sur l'accès public classique. C'est la seconde partie de l'introduction qui nous la livre :

*« Les Espaces Culture Multimédia développent et valorisent de manière prioritaire la dimension culturelle des nouvelles technologies de l'information et de la communication, à la fois comme outils d'accès à la culture et au savoir et comme outils d'expression et de création. »*

Les services du Ministère de la Culture veulent donc que la culture profite des Technologies de l'Information et de la Communication, pour accroître sa présence. Dans l'immense potentiel du multimédia de la fin des années 1990, ce secteur ne doit pas être en reste, le milieu culturel doit s'approprier ces nouvelles techniques et en tirer profit. Il doit même être un des fers de lance de la vulgarisation technologique.

### **... à la médiation culturelle**

Élément important, la mention des TIC comme « *outils d'accès* » et « *outils d'expression et de création* ». Le multimédia est vu comme un média aux contenus culturels divers. Il est donc de la mission du Ministère, par le truchement de son réseau, de mettre à disposition de tous les supports de la culture. Il s'agit de la version 1998 du « *rendre accessibles au plus grand nombre les grandes œuvres de l'art et de l'esprit* », moins centré uniquement sur les arts et à travers le numérique.

A la lumière de ce rapprochement historique, il nous faut nous arrêter plus longuement sur la notion de « *dimension culturelle* ». La culture est en effet difficile à définir, et celle du ministère de 1959 n'est pas la même que celle de 1998 ou 2004.

On peut distinguer deux approches du terme culture. La première approche provient de la vision des Lumières, où la culture serait l'ensemble des « fruits de l'esprit », c'est à dire les œuvres artistiques et philosophiques. Elle s'approche ainsi de la création et des arts, des « arts

majeurs » définis par Pierre Bourdieu. Cette « culture légitime » correspond au terme « *œuvres de l'art et de l'esprit* » qui qualifie le secteur d'activité du Ministre de la Culture depuis 1959.

Si cette restriction d'une culture limitée aux arts nobles annihile toute une partie de la culture d'une nation, la culture populaire, l'excès inverse est tout aussi dommageable. Un relativisme culturel extrême amène à penser que tout se vaut, que personne ne peut juger excepté l'artiste lui-même. Tout peut donc être soutenu, et, dans un sens démocratique, tout devrait être soutenu.

Les sociologues élargissent cependant la signification de « culture » en la définissant comme l'ensemble des manières de penser, de sentir, d'agir et de croire, communes à un groupe d'individu. La culture est le patrimoine commun d'un groupe social, ce qui les rapproche, le ciment d'une civilisation. En France, deux sociologies de la culture se sont confrontés dans les années 1970. D'un côté, l'analyse bourdivine étudie la manière dont la « culture légitime » permet à l'élite de différencier du reste de la population, faisant de la culture un outil de distinction, miroir d'une société régie par la lutte des classes. De l'autre, les études menées notamment par Morin et Barthes sur les valeurs de la société, amène à apprécier les valeurs des médias de masse et de l'industrie culturelles qui à l'inverse homogénéise la culture d'une société. Et le Ministère aux Affaires Culturelles a dès le début été confronté à cette opposition entre culture légitime et culture de masse, puisqu'il a regroupé les directions des Beaux Arts de l'Education Nationale et le pôle cinéma du Ministère de l'Industrie.

Une autre distinction est présente, celle entre la culture qui serait légitime pour le Ministère de la Culture, et l'ensemble des pratiques amateurs, qui n'aurait guère de valeurs créatives. Le récent rapport Latarjet revient d'ailleurs sur ce débat, éternel au sein du Ministère depuis un demi-siècle. Pour lui, les pratiques culturelles amateurs sont essentielles, et doivent être aidées. En revanche, elles ne doivent pas être du ressort de la Rue de Valois, mais aurait sa place logique au sein du Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Là encore, il s'agit de l'idéologie malrucienne, opposant éducation populaire et culture. En 1958, la culture était un terrain privilégié du Parti Communiste. En effet, l'ancien premier parti de France était le principal apôtre de l'Education Populaire, héritage du Front Populaire de Blum et Lagrange, et il disposait dans ses rangs d'une grande partie du milieu artistique. Le Ministère des Affaires Culturelles voulu par le général De Gaulle et André Malraux devait donc naître face à cette puissance du « Parti des Fusillés » dans les milieux culturels et artistiques. André Malraux a donc cherché à diviser le monde de la création en le glorifiant et le monde de l'Education Populaire, laissant cette branche au Ministère de l'Education

Nationale. Pour lui, les pratiques culturelles n'avaient pas à être aidées par ses services puisqu'il n'y a pas création, mais plutôt loisir et apprentissage. Or pour André Malraux, l'art ne s'apprend pas, il se ressent.

Le positionnement de la Délégation au développement et à l'action territoriale (DDAT) sur le programme ECM se veut face à ces débats le plus large possible. En mentionnant « *création et expression* », celui-ci touche l'ensemble des pratiques amateurs comme professionnelles, avec une acception de la dimension culturelle à toutes les formes d'expression. Les ECM sont d'abord des lieux de pratiques culturelles amateurs, rencontrant parfois des pratiques professionnelles. La priorité n'est pas à la création artistique numérique, mais au développement d'une culture multimédia. Il s'agit d'expérimenter et de maîtriser les TIC comme nouveaux modes d'écriture, de lecture, d'expression et de communication. Ainsi, le babillage ou la conception de pages Web, s'ils sont encadrés et intégrés dans un projet pédagogique ou personnel, ont leurs places dans les ECM. Le parti pris est celui de l'Education Populaire, à la fois plus proche de l'acception actuelle des prérogatives de la rue de Valois, et aussi en adéquation avec une partie des porteurs d'espaces, associations ou centres socio-culturels.

### **3. Le concept ECM**

#### **Des lieux à vocation culturelle**

Le concept d'ECM se base sur plusieurs caractéristiques. La première est de s'appuyer sur des structures existantes, et travaillant déjà autour de la culture.

*« ils sont implantés dans des structures culturelles ou socioculturelles existantes, spécialisées ou pluridisciplinaires, qui accueillent déjà du public pour des activités artistiques ou culturelles. La nature culturelle de l'opérateur de l'ECM est fondamentale : sa vocation de base doit relever de la production, de la diffusion et/ ou des pratiques culturelles »*

La création d'un lieu « ex-nihilo », sans autre mission que l'accès public ne correspond pas aux critères, pas plus qu'un lieu culturel n'accueillant pas le grand public.

On peut voir dans cette contrainte, une volonté d'inscrire le multimédia dans une démarche culturelle globale. Nous essayons de voir dans ces quelques pages comment le programme des ECM s'intègre dans une politique culturelle globale. Cette condition est une réponse, transcrivant le désir que le multimédia culturel, au niveau d'un espace, ne soit pas seul, mais

bel et bien assimilé par les agents culturels. Chaque ECM développe une spécificité dans ses actions et son public, en fonction de la structure. S'il se situe dans un cinéma, celui-ci travaillera plus sur des problématiques liées à l'image numérique (comme le Diago-Kawenga de Montpellier), dans un lieu de diffusion de musiques actuelles au contraire, sera abordée plus spécifiquement la Musique Assistée par Ordinateur (MAO, comme au CAMJI de Niort).

Plus prosaïquement, l'implantation d'un EPN dans une structure déjà existante facilite la légitimation du lieu sur un territoire, du fait de l'antériorité de la structure d'accueil. Elle permet d'avoir d'emblée un public lié à la structure, différent des EPN classiques. Ainsi la perte d'énergie est moins grande lors de la constitution, et même de la pérennisation, puisqu'une structure globale préexiste. Ainsi, un animateur du Florida déclarait en 2002<sup>21</sup> que le public venait rarement pour le multimédia, que l'entrée était avant tout la création musicale, et qu'ensuite, par curiosité, il venait dans l'ECM. Cependant, même s'il est difficile d'évaluer l'origine des usagers, les animateurs et responsables d'ECM ne constatent pas toujours un lien affirmé entre le public de la structure et celui du pôle multimédia. Ce constat est particulièrement présents dans les médiathèques, où chaque pôle développe un public particulier (amateurs de littérature, cinéphiles, mélomanes...), qu'il n'est pas aisé d'unir. Il semble donc difficile de tirer des généralités sur l'apport bénéfique de la typologie des ECM en terme de mixité des publics.

Cet ensemble de structures hétéroclites, reliées sous un même label, permet d'offrir, non pas un réseau uniforme, mais un panel de toutes les actions possibles en matière de culture liée au multimédia. Ensembles, elles forment un réseau, et même selon l'étude de Serge Pouts-Lajus et Elisa Leccia, une communauté d'acteurs<sup>22</sup>.

Outre le rôle de lieux d'accès libre, gratuit ou pour une somme modique, à Internet et aux ressources multimédia, les ECM ont un triple rôle :

*« ils mettent en œuvre des actions de sensibilisation, d'initiation et de formation au multimédia, [...] ils mettent en place des programmes d'animations et d'ateliers pour développer la connaissance, l'appropriation et la maîtrise des nouvelles technologies comme outils de création et d'expression artistiques et culturelles (texte, graphisme, musique, vidéo...) et pour encourager les pratiques amateurs dans ces domaines [...] ils mènent un travail d'animation (rencontres, débats, conférences...) pour*

---

<sup>21</sup> in Vidéomulo, Initial, 2002

<sup>22</sup> Serge Pouts-Lajus et Elisa Leccia, *Espaces Culture Multimédia - Un réseau, une communauté d'acteurs*, Education et Territoires – DDAT, Ministère de la Culture, 2003

*susciter une véritable réflexion sur les pratiques et les enjeux du multimédia et participer de manière active à l'émergence d'une "culture multimédia" »*

L'aspect initiation aux TIC ne diverge pas du label EPN. Il s'agissait là d'une priorité de ce label, celui de permettre la découverte par le grand public des technologies, et de leur donner une première formation aux outils. Les ateliers permettant l'appropriation des TIC vont dans le même sens. Ce qui différencie une fois de plus EPN et ECM, c'est la finalité culturelle des ces derniers. C'est ainsi également que les ECM doivent « *par la constitution et la mise à disposition d'un fonds conséquent de programmes multimédia hors ligne (CD-Rom, DVD ) culturels, artistiques et éducatifs* » favoriser l'accès à la culture.

En revanche, la notion de réflexion sur le multimédia est absente du label généraliste. Les ECM se placent alors dans l'optique non seulement de livrer les TIC aux gens, mais de leur permettre de les comprendre. Dans une optique citoyenne, ils cherchent alors à éveiller l'esprit critique, à ce que le grand public s'interroge sur ces outils et leurs pratiques. Cette vocation rejoint la conception répandue de la culture comme somme de connaissances qui enrichissent l'esprit, affinant le goût et l'esprit critique.

L'excellence culturelle oblige l'ECM à être un lieu de référence sur son territoire, un acteur privilégié de l'Internet, culturel ou non. Il doit rayonner sur sa ville et son département, favorisé en cela par l'identité prédéfinie de la structure d'accueil. C'est aussi pour cela que les partenariats locaux entre différentes structures mais aussi des alliances entre ECM autour de projets sont encouragés, et au final, sont un critère pour la reconduction des subventions. L'objectif est que les ECM « *réalisent progressivement un travail d'essaimage et d'animation "hors les murs" »*.

### **Un réseau national mais déconcentré**

Le réseau du Ministère de la Culture et de la Communication est le seul à avoir mis en place, dès le début, une aide financière couvrant le fonctionnement du lieu, et pas uniquement l'investissement pour l'équipement. Son montant, limité à 50% du coût total de fonctionnement de l'ECM et à 30 000 Euros, est fonction de l'ampleur du projet présenté et de la taille du bassin de vie et de la population concernés.

Cette spécificité joue sur la pérennisation des structures, puisqu'elles ont ainsi une source de financement pour couvrir notamment les frais de personnels ou de locaux. A l'inverse, elle implique que chaque année, les mêmes subventions soient données, ce qui grève les enveloppes allouées. C'est pourquoi, sans augmentation significative du budget, les 220 ECM

promis lors du CISI de l'an 2000 n'a pu être tenu. Le choix oscillant entre réduire les subventions de tous ou limiter la densité du réseau, les services du Ministère ont préféré limiter le nombre de labellisés.

Dans le cadre classique de la déconcentration culturelle, le réseau, initié par les services centraux du Ministère, est désormais entièrement pris en charge par les Directions Régionales des Affaires Culturelles (DRAC) pour ce qui est du financement.

La sélection se fait donc par le responsable TIC de la DRAC dont dépend la structure candidate, après avis du chargé de mission ECM du Ministère de la Culture, en liaison avec la Direction du livre et de la lecture (DLL) pour les bibliothèques. Si ce sont les DRAC qui ont financent, la sélection est bien conjointe entre services centraux et régionaux du Ministère.

Les critères de sélection sont multiples. Outre les obligations énoncées ci-dessus, sont étudiées la qualité de l'ensemble du projet, tant sur l'action culturelle de la structure-hôte que sur le réseau de partenaires et la viabilité financière du projet.

Depuis deux ans, un nombre non négligeable d'établissements perdent leur label et parfois les sous qui vont avec. Après 5 années de rodage, le label a atteint une maturité. Couplé à une nécessité de réduire les coûts, cela amène au redéploiement des aides, en demandant plus aux labellisés. Aujourd'hui, le travail de développement d'activités artistico-culturelles via les TIC est primordiale. L'accès à Internet ne suffit plus, les ECM doivent tous mettre en place des ateliers, événements ou initiations qui intègrent multimédia et culture, sans être anecdotique.

Le programme annonce qu'un soin particulier est porté « *au rééquilibrage géographique de l'implantation des ECM entre les régions et au sein des régions* ». Pourtant, aujourd'hui, si toutes les régions de la métropole dispose au minimum de 2 ECM, il n'en est pas de même pour la Corse et les DOM-TOM. En effet aucun de ces territoires n'accueille un tel établissement. Ce ne fut pas toujours le cas. En effet un ECM avait vu le jour à Corte, en Corse, mais des difficultés financières et politiques l'ont obligé à fermer ses portes. Le cas de la Corse est intéressant, puisque la région gère l'action culturelle. Il n'y a donc plus de DRAC, source de financement habituel des ECM, sur l'île, ce qui limite les moyen d'actions possible de l'Etat.

Un ECM existait également à la Réunion, mais sans avoir su trouver son public. Dans les Antilles, plusieurs bibliothèques avaient été labellisées, mais ont été parmi les premières touchées par les écrémages nationaux, faute d'une offre suffisante d'activités artistiques et culturelles développées avec le multimédia.

Aujourd'hui, plusieurs projets pourraient naître, à Ajaccio, Nouméa ou en Guadeloupe. Mais si la présence des ECM sur tout le territoire est un souhait, il ne s'agit pas d'une obligation. La priorité est à la qualité du réseau, et non à la couverture.

Ces exemples mettent bien en lumière les difficultés liées à la mise en place d'un réseau restreint mais de qualité équivalente à l'échelle nationale. Lié à la motivation de quelques personnes, et tenant sur un nombre limité de projets, ces réseaux peuvent être fragiles. Le cas corse met aussi en question les prochaines vagues de décentralisation. En effet, ici on voit qu'une décentralisation culturelle a été opérée si fortement, que le Ministère a des difficultés pour trouver des relais. Il est difficile de mener de front déconcentration et décentralisation. Par la déconcentration, le Ministère donne plus de pouvoir à ses directions régionales, qui perdent leur prérogatives lorsque la culture devient comme ici, une compétence exclusive des pouvoirs locaux. Un programme national ne pourrait-il alors exister que par la contractualisation de l'Etat avec chacune des régions ? On peut espérer qu'à l'avenir la décentralisation conduisent à allier les échelons administratifs, plutôt que substituer local et national.

Malgré la déconcentration, l'animation du réseau se fait à Paris. Au sein de la DDAT, un chargé de mission, Jean Christophe Théobalt, s'occupe du multimédia culturel en direction du public, à travers notamment la conduite du réseau ECM, la gestion de la partie Culture multimédia du portail Culture.fr, le relais français du programme européen des Netd@ys, la participation aux réunions du DICREAM...

Depuis la genèse en 1998, il suit et gère seul au niveau national ce réseau. Ayant visité la quasi-totalité des ECM, il a aussi une vision globale des atouts et faiblesses de chacun, et donc du réseau. Cette longévité a permis un développement homogène du réseau depuis 6 ans et une pérennisation des objectifs. Beaucoup d'autres programmes n'ont pas su passer les années, à cause d'une trop forte marque politique, ou d'une motivation des responsables trop faible, où de leur départ. Le réseau ECM est ainsi à la fois le premier, mais aussi un des derniers. Les ajustements n'ont pas été nombreux, preuve que les choix de départ étaient bons, et que la motivation de création d'un tel réseau était pertinente.

Le programme promet que « *le ministère de la culture et de la communication apportera également son soutien aux Espaces Culture Multimédia en matière d'accès aux contenus culturels en ligne et hors ligne, de formation, de veille et d'ingénierie culturelles et d'évaluation* ». Si la mise en réseau des structures est forte et efficace, force est de constater que la formation est le point faible du programme. Le réseau existe, au point de pouvoir parler, à l'instar de Serge Pouts-Lajus et Elisa Leccia, de

communauté<sup>23</sup>. La liste de diffusion permet de communiquer rapidement sur les actualités de chacun, de montrer ce qu'il se fait. Elle offre aussi une ressource inestimable de réponses aux problèmes techniques ou pédagogiques, ou d'échanges d'opinions. Enfin il s'agit d'un outil de management pour Jean-Christophe Théobalt.

Les rencontres nationales, en moyenne trois ou quatre dans l'année, chacune thématiques, offre une possibilité d'un « retour terrain » sur le programme du Ministère, et de valorisation de quels projets mis en place. Elles permettent surtout une rencontre physique des animateurs et responsables, qui renforcent les liens. Ces liens, de proximité ou d'affinité, se concrétisent alors parfois dans des projets communs.

En revanche, pour la formation, rien n'est réellement proposé à l'heure actuelle. On peut déjà relever un problème, dû à l'hétérogénéité des structures : certaines structures relèvent de la fonction publique territoriale, et donc du CNFPT (ceux qui travaillent dans une bibliothèque par exemple) et d'autres non (structures associatives), certains bénéficient de crédits emplois-jeunes, ou d'aide de la structure, d'autres n'ont aucun budget. De plus, avec une centaine de structures, il est difficile de réunir autour du même thème et dans un même lieu un nombre de personnes suffisants. Une solution envisagée serait de se rapprocher des autres programmes nationaux, notamment les Points Cyb, et de mutualiser les offres à l'échelle régionale.

### **La culture sous toutes ses formes**

En imposant que les ECM trouvent leur place au sein d'établissements culturels, la conséquence a été de fédérer un ensemble de structures aux objectifs bien différents. Sur les 90 établissements sélectionnés la première année, on comptabilisait :

- 36 bibliothèques et médiathèques,
- 12 lieux socioculturels,
- 10 établissements consacrés à l'image animée (cinéma, vidéo et audiovisuel),
- 8 lieux dédiés aux musiques actuelles,
- 8 dans le spectacle vivant,
- 6 friches,
- 4 espaces travaillant autour des arts plastiques ou contemporain,

---

<sup>23</sup> Serge Pouts-Lajus et Elisa Leccia, *Espaces Culture Multimédia - Un réseau, une communauté d'acteurs*, op. cit.

- 3 Centres de Culture Scientifique Technique et Industrielle (CCSTI),
- et 3 structures spécialisées dans l'architecture et le patrimoine.

Par ce recensement, on arrive à broser un panel, quasi-exhaustif, des différentes branches de l'action culturelle. La création comme la diffusion sont représentées, les Beaux-Arts fréquentent les « arts mineurs », les « cultureux » se mêlent aux « sociocu ».

Comme pour le maillage géographique, il ne s'agit pas d'un critère discriminant. Ce souhait de proposer un éventail de lieux culturels, ne doit pas conduire à survaloriser une candidature, en raison de sa contribution à un secteur déficitaire, mais entre plutôt en compte en cas d'élection entre dossiers équivalents. En revanche, cette diversité est tout de même un choix, une volonté. Chaque lieu, par sa spécialisation apporte sa vision du multimédia, son appropriation propre et donc son offre particulière. Ainsi, chacun explore une face du multimédia à visée culturelle, et l'ensemble crée un panorama, quasiment exhaustif, des possibilités fournies par le numérique.

Six années plus tard, on note toujours une prédominance des lieux dédiés à la lecture<sup>24</sup>, fort de leur travail séculaire de réseau de proximité. Les représentants du secteur patrimonial, faute d'une solidité suffisante des associations, ont disparu. En revanche, on remarque la stabilité des Centres de Culture Scientifique, Technique et Industrielle. Pour eux, l'initiation aux technologies est une évidence, une suite logique de leurs missions de transmission d'une culture technique. On peut penser que la quasi-totalité des CCSTI en France proposent des lieux d'accès à Internet, à l'instar des deux établissements nationaux de Culture Scientifique et Technique parisiens, la Cité de Sciences et de l'Industrie et le Palais de la Découverte, qui sans être ECM, disposent d'un espace équivalent. Le niveau d'animation autour du multimédia et des TIC en revanche peut différer, même s'il sont, par leur vocation, portés vers la compréhension des technologies.

---

<sup>24</sup> Cf. Liste des ECM, Annexe 2

## 4. Elargissement du réseau

### Ecrémage et délayage

Si les 100 premiers ECM promis en 1998 ont été ouverts en temps et en heure, notamment grâce à son chiffrage financier dans le PAGSI, il n'en a pas été de même pour la centaine d'autres qui devaient suivre les années suivantes. L'aide au fonctionnement fait que les sommes allouées aux labellisés pèsent d'une année sur l'autre. Contrairement à l'aide à l'investissement, qui a été la règle dans la quasi totalité des programmes d'aides nationaux ou locaux, multiplier le nombre d'établissements labellisés demande de multiplier d'autant les subventions accordées. Les Espaces Culture Multimédia n'ont donc pas été longtemps plus de 150.

Face aux centaines présentés par les autres programmes, la culture faisait donc pâle figure. Et dans un souci d'appropriation la plus large possible d'un Internet différent, cette situation ne pouvait pas durer.

Les Relais Culture Multimédia devaient donc voir le jour. Annoncés par Catherine Trautmann puis programmés pour le printemps 2002 par Catherine Tasca, les deux ministres de la culture et de la communication des gouvernements Jospin, ils devaient prendre place dans les lieux culturels développant une offre multimédia, sans répondre aux critères stricts des ECM. Il s'agissait de créer un second niveau d'offre, moins exigeant au niveau de l'action culturelle, et surtout non-subventionné. Le Ministère aurait apporté à ceux-ci l'accompagnement qu'il offre aux ECM (rencontres thématiques, documentations, listes de diffusion, formations...).

Mais, en 2002, la nouvelle majorité gouvernementale s'est interrogée sur l'intérêt de la multitude de labels, notamment nationaux. On a même craint un certain moment une suppression pure et simple de tous les labels ministériels au profit d'un seul, qui devait devenir plus tard « Net Public ». Il a donc été jugé inopportun de lancer un nouveau label dans ces conditions.

L'idée n'est pourtant pas totalement morte. En effet, les bibliothèques représentent le premier réseau d'établissements culturels en France. Chaque commune ou intercommunalité dispose de son équipement. Souvent équipées, il s'agit donc d'un outil de premier plan en terme d'aménagement du territoire et de démocratisation culturelle.

Dès aujourd'hui, comme tout autre établissement, elles peuvent participer aux rencontres ECM organisées par le Ministère de la Culture, ouvertes désormais à tous. De même, si elles

ne peuvent accéder à la liste de diffusion interne au programme ECM, la liste de diffusion « culture-multimédia »<sup>25</sup> accueille tous ceux qui se sentent proches du sujet, et constitue l'outil principal d'information et d'échanges sur les activités des ECM.

Mais le frein reste que les responsables de bibliothèques ne voient pas toujours d'intérêt au développement culturel du multimédia. Porté par une vision centrée sur le métier de documentaliste et de conservateur, les bibliothécaires oublient alors le rôle primordial de médiateur culturel de leur fonction. L'informatique ne leur sert qu'à archiver, et les postes d'accès libre sont vu comme médium de recherche libre sur le Net.

La première étape pourrait être de recenser précisément le type d'offre que les médiathèques, déjà très nombreuses, proposent. Le ministère (la Délégation du Livre et de la lecture –DLL– et la DDAT) pourrait proposer aux médiathèques qui disposent d'un espace permanent (c'est-à-dire avec un responsable ou un animateur à plein temps) un accompagnement plus fort. Mais aujourd'hui, même ce recensement de la qualité de l'offre fait défaut. Si l'on sait combien d'entre elles proposent un accès au Net, on ne connaît pas le contenu de l'offre, notamment de médiation technique.

Les Ruches, nouvelle génération de médiathèques de proximité en milieu rural et dans les quartiers urbains périphériques, sont aussi un pas sur la bonne voie. Ce programme, qui fait suite à l'appel à projet de la DATAR, et mobilise plusieurs directions du Ministère de la Culture (DLL, DDAT, Direction de l'architecture et du patrimoine –DAPA– et les directions régionales des affaires culturelles –DRAC–), vise à créer de nouveaux lieux de vie culturelle, à la fois modernes et attrayantes par leur architecture, propices aux échanges et intégrant les technologies numériques.

Concrètement, on retrouve bien évidemment les missions fondamentales d'une bibliothèque, que sont la constitution de collections et le prêt de documents. Mais un accent particulier est mis sur la médiation (qualité de l'accueil et de l'animation, développement de rencontres et d'échanges), sur l'accès au multimédia et sur l'ouverture de l'établissement à son environnement (un « kiosque du citoyen » regroupant des informations générales et locales, et un « service public de proximité » administratif ou social).

En parallèle naissent les dernières Bibliothèques Municipales à Vocation Régionale (BMVR), qui développent toutes des départements TIC, plus ou moins ambitieux. Ouvertes dernièrement à Marseille, Toulouse, Troyes, ou Nice, elles ont par cette vocation régionale une

---

<sup>25</sup> [cmm@culture.gouv.fr](mailto:cmm@culture.gouv.fr)

mission importante de développement des pratiques multimédias face à l'écrit et de diffusion sur le plan régional.

### **Vers une mutualisation des énergies ?**

L'élargissement du réseau se fait aussi par le croisement des réseaux. Ainsi Jean-Christophe Théobalt cherche à l'avenir à développer des rencontres nationales ECM couplées avec d'autres acteurs. Ainsi, cette année, la première rencontre ECM, « Partenariats avec le milieu scolaire », a eu lieu à l'occasion des « Assises du multimédia » organisées par le Centre Régional de Documentation Pédagogique (CRDP) de l'Académie de Versailles. La seconde a vu se déplacer les animateurs des ECM jusqu'à Brest, où, à l'initiative de Michel Briand, adjoint au Maire de Brest, le Ministère co-organisait avec la Ville, la FING, Vidéon, la Fédération Nationale des Vidéos de Pays et de Quartiers (FNVD PQ), le CRDP de Bretagne, le Laboratoire des usages Marsouin et la DUI, le « Forum des Usages Coopératifs ». Outre un soulagement évident en terme d'énergie pour l'organisation, ces croisements permettent de croiser plusieurs réseaux, de confronter différentes logiques. Dans la même optique, l'an dernier ECM et Cyberbases s'étaient réunis pour une rencontre groupée à la Villette, et cette année, Jean-Christophe Théobalt a été invité à intervenir à une réunion des Points Cyb.

Cependant, des rencontres identifiées ECM permettent aussi de se recentrer sur des logiques plus culturelles, proches des problématiques quotidiennes du réseau, et occasionnent des rencontres intra-réseau, qui doivent permettre un travail futur en commun. Les rencontres restreintes aux ECM permettent aussi tout simplement de renforcer le sentiment de « communauté ECM », comme la dernière étude du programme d'observation des ECM.

Au delà de l'accès à la culture, les ECM sont ils des caisses de résonance de l'action du ministère ?

On peut dans un premier temps répondre pas la négative. En effet, les ECM sont indépendants du Ministère dans le sens où il ne s'agit pas de services déconcentrés. Le plus souvent, il ne s'agit même pas au départ d'établissements dont l'initiative est étatique. Les structures sont indépendantes et libres de quitter le réseau à tout instant.

En revanche, il est évident que le Ministère profite du réseau pour médiatiser ses actions. Mais il ne s'agit pas là non plus de propagande. Il s'agit plus de communiquer sur les événements, sans en faire un enjeu de politique politicienne. Ainsi, aucun communiqué du Ministère n'a été transmis sur la liste des ECM. Ces informations, dont l'unique expéditeur est Jean-Christophe Théobalt, sont liées aux actions culturelles et multimédia.

Les ECM sont surtout une caisse de résonance en local, de l'actualité culturelle et multimédia. Au sein de celle-ci, il y a donc évidemment des événements du ministère, et celle de ses établissements publics, sans pour autant d'exclusive. La logique n'est pas celle d'une vassalité mais bien d'un réseau.

### III. LES USAGES DANS LES ESPACES CULTURE MULTIMEDIA

*« l'outil seul n'invente rien et c'est bien l'individu  
qui en l'utilisant, crée de la richesse »*

Claude Morizur, co-directeur du Fourneau

Le multimédia par sa nature même est transversal, multisectoriel. C'est la raison pour laquelle d'ailleurs, au Ministère de la Culture, il est traité de façon particulière. Du fait également de sa jeunesse, il ne dispose pas d'une direction spécifique. La création est soutenue à travers le DICREAM, qui regroupe sous l'égide du CNC, les diverses directions et délégations du Ministère de la Culture (DMDTS, DDAT, DAPA...). La diffusion au grand public relève des missions de la Délégation au Développement et à l'Action Territoriale (DDAT), délégation elle-même non sectorielle au sein du Ministère, traitant plus spécifiquement des publics.

Comment retranscrire alors les usages culturels des Espaces Culture Multimédia ? Comme nous l'avons déjà écrit, les ECM sont multiples et tous différents. Chacun a son domaine de prédilection. Chacun a sa propre approche du multimédia. Les usages culturels sont donc tout aussi hétéroclites.

Cette transversalité du multimédia ne facilite pas la tâche de description et de qualification, mais chaque projet, même s'il côtoie plusieurs arts, a une dominante. Nous avons donc choisi de regrouper ces usages en fonction des grands champs culturels définis bien avant la naissance du numérique. Pour chaque catégorie, nous présenterons plusieurs projets. Certains sont emblématiques du réseau ECM, car ils se sont développés dans plusieurs de ces lieux, d'autres plus anecdotiques. Il ne s'agit pas de mettre en valeur des exemples à suivre, mais plutôt d'illustrations originales de ce qu'il se fait.

Cet inventaire cherche à confronter ce qu'il se monte effectivement dans le réseau, à la lumière de la deuxième partie qui expliquait ce qui devait s'y faire. Il montrera comment se croisent les champs, et nous chercherons à mettre en évidence comment cette entrée analytique « culturo-centrée » offre finalement des projets, aux portées pédagogiques, sociales, économiques ou écologiques, totalement différents.

## 1. Banalisation de l'accès

### Hors les murs

Les ECM jouent avant tout un rôle de monstration. Ils donnent à voir le multimédia au public.

L'art se montre, la culture se diffuse. Plus que tout autre espace public numérique, l'ECM sort donc de ses locaux pour investir l'espace public. C'est probablement une singularité des ECM. La majeure partie des ECM organise ou participe à des expositions, des festivals, des colloques, autant d'événements qui sont familiers du milieu culturel.

Ainsi l'accès au multimédia dépasse l'aspect d'animation social pour aller davantage vers la dynamique de territoire. L'ECM ne doit pas se limiter à un lieu, un centre de ressources, il doit apparaître comme un acteur de la vie de la cité. « *Ils développent leur action en partenariat avec d'autres structures culturelles, éducatives, sociales... et réalisent progressivement un travail d'essaimage et d'animation "hors les murs"* ». Les ECM sont d'autant plus légitimés pour cet investissement du territoire qu'ils s'inscrivent dans des structures appartenant au milieu culturel, habitué à s'emparer de l'espace public.

C'est ainsi que des expériences proches du burlesque peuvent naître. Le Fourneau, scène conventionnée d'arts de rue, et qui abrite un ECM, a ainsi voulu, pour marquer la Fête de l'Internet 2002, « *porter le multimédia là où on ne l'attend pas : chez le coiffeur* ». Beau programme de réduction de la fracture numérique qui a donc amené à la création éphémère d'un Espace Coiffure Multimédia (ECM), chez Jean Paul L'Hostis, le coiffeur du port.

Le principe était de proposer, à l'occasion de la Fête de l'Internet 2002, une ligne ADSL et des postes informatiques chez le coiffeur. Surfer bigoudis sur la tête, la performance artistico-capillaire en direct *via* une webcam, un « avant/ après » diffusé sur la Toile... Plusieurs salons bretons ont dit oui à cette proposition, et grâce au relais d'autres « ECM culture », les « ECM coiffure » ont traversé la France jusqu'à Avoine et à Nilvange.

A Nilvange, deux portraits témoins du client étaient pris avec un appareil photo numérique, avant et après la coupe. Les temps d'attente étaient prétexte à une initiation à l'informatique et à Internet. Après la coupe, chaque client prenait un cliché numérique de son choix et commentait cet événement, le tout étant ensuite transféré sur le Net. Un salon de discussion avait aussi été mis spécialement en place avec les autres Espaces Coiffure Multimédia.

Christophe Sorro, animateur de l'ECM de la médiathèque de Nilvange, voit aussi dans cette action un des intérêts forts du réseau ECM. Seul à gérer son espace, il n'a pas le temps ni les

moyens de monter des projets de grande envergure. Aussi, en s'associant à d'autres ECM, il peut proposer des animations originales. Ici, le Fourneau a fourni l'idée et organisé toute la mise en réseau. Il restait alors à l'ECM de Nilvange de convaincre un coiffeur et mettre en place le matériel nécessaire. L'originalité a ensuite permis de médiatiser localement ces actions, et donc de faire parler des ECM.

### **Le libre accès**

L'accès libre au réseau Internet a été probablement le premier des usages développé dans les lieux d'accès public à Internet. En effet, dans les années 1995-1997, le réseau n'avait ni l'ampleur ni la notoriété d'aujourd'hui. Aussi, la démocratisation d'Internet commençait par sa mise à disposition, libre, pour que chacun le découvre à son rythme. Ensuite, même si les usages proposés ont évolué vers une diversification, et souvent une limitation des heures en consultation libre, cet usage est resté très présent.

Mais aujourd'hui, la convergence de plusieurs facteurs font que le libre accès n'est plus l'usage unique dans beaucoup de lieux. La multiplication de lieux d'accès (bornes et ordinateurs reliés), le développement de l'équipement des ménages, la médiatisation de l'objet, font que l'intérêt d'un usage « consommateur » au sein d'un EPN se restreint.

La limitation du libre accès est aussi une nécessité pour certains EPN, pour éviter de rentrer en conflit avec des offres privées. Etant subventionnés sur des fonds publics, et pratiquant la gratuité ou des prix très bas, la concurrence pourrait être vue comme déloyale.

Mais il serait faux de limiter l'accès libre au surf sans but ou aux discussions électroniques interminables. Dans une étude de 1999, Serge Pouts-Lajus et Sophie Tiévant mettent en relief 5 types d'usages individuels<sup>26</sup> :

- « *l'initiation et la formation* » : l'autoformation est une activité très présente dans l'assimilation des technologies. Beaucoup considèrent que la méthode la plus rapide pour apprendre à se servir d'un ordinateur est la confrontation directe, duel entre l'homme et la machine. De plus, même si les usagers suivent des séances d'initiation en groupes, ce qui semble être plus le cas désormais, c'est la pratique, lors des heures d'accès individuels, qui leur permet de mieux maîtriser l'outil. L'apprentissage des usages ne peut aller de paire avec la mise à disposition de l'outil.

---

<sup>26</sup> Serge Pouts-Lajus et Sophie Tiévant, *Usages individuels en accès libre*, Ministère de la Culture et de la Communication, 1999

- « *la réalisation de projet personnel* » : l'apprentissage des outils est de moins en moins une finalité en soi. Un projet initié ou non par l'animateur ou un besoin personnel, est souvent à l'origine. Site Internet, projet vidéo, mixage musical... les heures d'accès libre sont aussi l'occasion de réaliser une passion, de rechercher des informations dessus, d'échanger à ce propos.
- « *la communication* »: babillage et courriels sont les rois incontestés du Net. Cependant, comme nous allons le voir pour le babillage, leur place est discutée au sein des lieux d'accès public au multimédia.
- « *les usages occasionnels et utilitaires* » : il s'agit probablement là des usages les moins légitimes dans un espace public. L'aspect dépannage peut en effet être géré par le secteur marchand. Mais en l'absence d'offre privée, il s'agit d'un service public logique.
- « *les usages induits* » : ce sont des usages non intentionnels soit du fait de l'accompagnement d'un proche, ou du fait d'un « détournement » par l'animateur de l'objectif premier. Ce travail de médiation amène ainsi à renouveler le public.

La naissance des EPN a logiquement collé à la croissance d'Internet. Aujourd'hui donc, les EPN, avec l'expérience acquise et l'atténuation de l'effet « nouveauté » peuvent développer de nouveaux usages.

### **Babillage et bavardage**

Lié à l'accès libre, le babillage (ou clavardage) pose souvent des problèmes aux animateurs. Comme nous l'avons déjà évoqué, certains espaces l'interdisent même, ou en restreignent l'usage. Le babillage entraîne plusieurs problèmes : d'abord, les discussions sont souvent longues, et se font parfois en groupe. Cette pratique monopolise donc longtemps plusieurs ordinateurs, ce qui devient gênant quand on n'en dispose que de 5. De plus, les échanges électroniques, du fait de la pratique en groupe, sont parfois retranscrits à l'oral, pour en faire profiter les camarades. Enfin il n'est pas dans les missions de l'EPN de soutenir une activité qui consiste à draguer ou à dauber, n'est pas vu comme difficile donc pour les autres usagers de travailler ou de se divertir aux milieux des rires et des éreintes.

Pourtant cette pratique peccamineuse cache des vertus. D'abord, il attire un public jeune, difficile à toucher autrement. Charge ensuite à l'équipe de l'espace que cette porte d'entrée ne le laisse pas simplement dans le salon (de discussions), mais le conduise dans l'atelier de l'artiste multimédia ou dans la bibliothèque virtuelle.

De plus, comme l'étudie Fabien Labarthe<sup>27</sup>, « *la pratique intensive des chats au début de l'apprentissage d'Internet conduit à l'acquisition d'une culture textuelle et iconique* ». Le babillage oblige en effet à une maîtrise technique des périphériques (maniement de la souris, du clavier ou des fenêtres à l'écran) et du système d'exploitation. Il engendre aussi une compétence dactylographique, proche de la prise de notes, qui dans l'avenir pourrait être très utile. Culturellement, les jeunes doivent aussi s'adapter à un langage spécifique et s'intégrer dans une communauté de pratiques. Il s'agit donc aussi pour eux d'une forme de socialisation, incluant un rapport à l'autre, allant de la drague à l'agressivité, sans risque physique.

Le clavardage n'a donc pas à être proscrit d'office. Il s'agit d'un outil efficace dans l'appropriation des usages multimédia. En revanche, il est certain qu'il ne faut se contenter de ces pratiques. Il faut accompagner le phénomène de lassitude qui majoritairement existe assez rapidement, pour amener ces publics à une évolution. Cela peut d'abord passer par une implication dans la vie de la structure où ils passent tant de temps (comité d'usagers, club des fidèles...) ou par le truchement de projets. Il faut aussi rechercher les usages intéressants du babillage, dans son usage collectif par exemple, ou via les possibilités d'échanges entre structures.

La maturité du concept des Espaces Culture Multimédia fournit une vision plus large des possibilités du réseau, notamment les usages sociaux, divergeant ainsi peu à peu de l'aspect plus passif de la technologie. La coloration culturelle des ECM fait aussi que les pratiques culturelles amateurs sont favorisées.

Nous avons vu que l'accès libre à Internet, parfois décrié pour le côté consumériste de l'espace public, ne peut être l'objet de caricatures. On ne peut pas limiter les usages culturels aux seuls ateliers de groupe proposés. Les pratiques individuelles, liées à la création musicale et visuelle notamment, sont parfois les antichambres des pratiques collectives, ou le résultat d'initiations fructueuses.

Cependant, pour des raisons de visibilité, nous mettrons par la suite essentiellement en avant des ateliers mis en place à l'initiative d'ECM ou d'artistes.

---

<sup>27</sup> Fabien Labarthe, *La place du chat dans les ECM – Entre compétences culturelles et culture technique*, in *Culture et Recherche* n°102, septembre 2004, MRT, Ministère de la Culture et de la Communication.

## 2. L'écrit public : production en groupe et diffusion à tous

L'écrit a toujours eu une place importante dans la culture française. Le travail sur l'apprentissage de la lecture, sur la lutte contre l'illettrisme, sur la diffusion des œuvres est aussi ancien que l'imprimerie.

Les bibliothèques représentent ainsi le premier réseau culturel sur le territoire, et à l'heure où les bureaux de Poste ferment, sûrement le service public de proximité le plus dense. Outre la diffusion par le prêt des livres, nombreuses sont celles qui développent des lectures publiques, des rencontres avec des auteurs, des ateliers d'écriture.

### Une nouvelle relation aux livres

Digérée par la majorité d'entre elles, l'arrivée du multimédia dans les bibliothèques et médiathèques n'a donc pas été une révolution. De nouvelles formes de médiation sont nées, notamment autour de l'écrit public.

Ainsi, par exemple, la médiathèque de Martigues accueille un espace labellisé ECM. La présence d'une cyber-base dans la ville libérant beaucoup la responsable et l'animateur des fonctions d'initiation basique au TIC, ils ont pu alors plus facilement s'orienter vers des projets ambitieux autour de l'écriture et l'hypermédia. Ainsi les projets développés s'axent autour des « web-médias » (web-reportage, web-radio et web-TV) et de la lecture (book crossing).

Le book-crossing, en français "la balade des livres", est un mouvement, parti il y a trois ans des Etats-Unis, ayant pour but de créer une chaîne littéraire. Des amateurs de lecture partagent leurs œuvres préférées avec des inconnus, en le « perdant » volontairement quelque part, bien en évidence. Cette pratique est régie par le principe des trois « R » : *read* (lire), *register* (enregistrer) et *release* (relâcher).

La région marseillaise est très active dans ce phénomène, notamment grâce à l'association l'Ouvre-Boîte. Une étude a mis en avant que les lecteurs-prêteurs marseillais sont majoritairement des femmes (63%), d'un niveau bac plus trois (27%), ayant un emploi<sup>28</sup>. Il ne faut donc pas en attendre une démocratisation de la lecture. Cette pratique reste (pour l'instant ?) limitée à des amoureux des livres. Mais en faisant de la ville une immense bibliothèque à ciel ouvert, ces actions permettent d'introduire une nouvelle relation à la

---

<sup>28</sup> Cité dans *L'association l'Ouvre-Boîte ça décapsule les esprits*, Culture.fr, [http://www.culture.fr/Groups/bibliotheques\\_et\\_mediathèques/article\\_19\\_fr](http://www.culture.fr/Groups/bibliotheques_et_mediathèques/article_19_fr)

lecture, mêlant affectif et transmission, et non plus par la médiation classique lié à la conservation et au savoir.

### **Les cyberenquêteurs**

Autre travail martégal sur l'écriture, les Webreporters : un groupe d'adolescent, armés de micros, d'appareils photos et de caméras doivent couvrir des événements culturels, ou réaliser des interviews sur des questions d'actualités. Cela prend la forme de reportages sur le Carnaval de la Ville, les rencontres de l'Orme, etc.<sup>29</sup>

A l'origine, des journalistes de Radio France ont vu dans le web-reportage une façon de compléter l'actualité par des informations mises en ligne sur le site Internet de la radio, laissant ainsi aux auditeurs la possibilité de s'informer eux-mêmes, d'approfondir certains thèmes d'actualités.

En 1999, l'association marseillaise Initial reprend à son compte ce nouveau « métier » de webreporteur, et initie le projet des « *Webtrotteurs des quartiers* » : des jeunes des quartiers populaires de la capitale provençale, de 15 à 25 ans, munis d'appareils photo et d'enregistreurs audio numériques, couvrent des manifestations culturelles ou sportives, comme le festival d'Avignon et le Printemps de Bourges. L'ensemble des reportages est mutualisé sur le site du projet<sup>30</sup>. Initial parrainait ainsi, avant sa fermeture il y a quelques semaines faute de moyens et de soutien, une dizaine de projets, en France comme à l'étranger.

Mais d'autres organismes se sont aussi appropriés l'idée et ont développé leur propre programme. C'est ainsi par exemple qu'il existe les web-reporters à Martigues et les trotteriou à Brest (ici, avec les élèves d'un lycée, donc un public captif).

L'intérêt d'une telle action est un double apprentissage, à la fois celui de l'écriture journalistique et de la lecture de l'image, et celui de l'usage des TIC (recherche documentaire sur Internet, utilisation d'outils de co-publication, utilisation d'outils numériques -appareil photo, minidisc, caméscope-, montage audio et vidéo, retouche d'images, mise en ligne de documents multimédias). Ce type de projet inclus aussi une dimension importante de travail en groupe, puisqu'un webtrotteur n'est jamais seul à couvrir un événement.

Ce travail est l'occasion de sortir de son quartier et d'aller à la rencontre des autres, via un reportage sur un sujet qui les intéresse. Cela permet aux jeunes de découvrir des lieux et des

---

<sup>29</sup> cf. le site du projet : <http://www.webreporter.org>

<sup>30</sup> <http://www.webtrotteurs-quartiers.org>

événements, et ainsi d'élargir leur horizon culturel en dehors du cadre scolaire, tout en aiguisant leur esprit critique.

Cependant, une étude de l'Observatoire des Usages de l'Internet émet quelques bémols<sup>31</sup>. D'abord le côté « élitiste » est soulevé. Mais le nombre restreint de jeunes pouvant participer, dû au coût de chaque projet, ne peut guère être résolu, sinon par une multiplication des moyens, peu dans l'air du temps. Ce critère amènerait à disqualifier tous les projets qui ne sont pas de grande envergure. En revanche, les enquêteurs pointent une limite importante, le fait que si les jeunes initiés franchissent ainsi le fossé numérique, ils n'emmènent pas avec eux leur entourage. Au contraire même, certains dissuaderaient les autres jeunes, afin de garder cette position privilégiée. L'émulation de l'environnement que l'on pourrait attendre d'un tel projet ne semble donc pas, au moins sur les cas étudiés par l'Observatoire, exister.

Ces ateliers (on peut élargir le cas des webtrotteurs à l'ensemble des activités de web-reportage à destination de jeunes) permettent d'initier les jeunes aux TIC, de leur prouver qu'ils ne sont pas exclus de la société de l'information. Ceux-ci en retirent une meilleure confiance en eux et une valorisation vis à vis des autres jeunes du quartier. Si tous ne transformeront pas l'essai d'une pratique occasionnelle vers l'usage régulier, ils sauront néanmoins que s'ils en ont l'envie, ils seront capables d'y accéder.

Comme le souligne Edith Anastasiou, responsable de l'ECM de Martigues, ces opérations, visibles sur le territoire de la ville, permettent aussi de « *prouver que le multimédia [peut] produire du sens, créer du lien, de la culture et du réseau* »<sup>32</sup>, et donc assoient l'intérêt des lieux d'accès publics à Internet sur un territoire, dans une dimension politique. Il permet donc de justifier leur utilité, face à des élus locaux parfois dubitatifs.

Autre ECM, autre approche du web-reportage. Le Fourneau, sur le port de Brest entendait bien participer à la Fête Internationale de la Mer et des Marins « *Brest 2004* », rassemblant cet été une myriade de vieux gréements. Scène conventionnée Arts de rue, spectacles et multimédia s'y croisent durant l'année, permettant d'attirer et d'initier un double public.

Il y a quatre ans à l'occasion de *Brest 2000*, l'ECM avait organisé les « 2000 bonjours ». Cinquante collégiens webtrotteurs devaient recueillir 2000 bonjours électroniques avant et pendant le rassemblement, mis ensuite en ligne sur le web et affiché sur le mur du Fourneau

---

<sup>31</sup> Boriana Popova et Iva Baytcheva, *Evaluation d'un projet multimédia et de ses usages sociaux : le cas des « Webtrotteurs des quartiers » à Marseille*, (mémoire de maîtrise) Université Paul Valéry de Montpellier / Observatoire des Usages de l'Internet, 2003.

<sup>32</sup> in Forum des Usages Coopératif, Atelier « Ecrit public », 7 juillet 2004.

au cœur de la fête. L'objectif était d'échanger autour de ces cartes postales électroniques « *afin que peut être un jour, tous les humains du monde veuillent se dire : "Bonjour !" »*<sup>33</sup>.

Pour *Brest 2004*, le Fourneau a profité que soit organisé la veille de l'ouverture, le Forum des Usages Coopératifs à l'ENST-Bretagne de Brest, pour embaucher une dizaine d'animateurs du réseau ECM, complétée par des bénévoles de l'association Vidéon et des animateurs des Cybercommunes de Bretagne. Il ne s'agit pas ici de lutter contre l'illettrisme ou de faire s'exprimer des jeunes de quartiers. Il s'agit de prendre le reportage comme témoignage et révélateur d'une ville, et de profiter de cette occasion pour se rencontrer et mutualiser des compétences.

Harnachés de leurs appareils photographiques numériques, leurs micros et leurs mini-discs, ils ont ainsi pendant une semaine arpentés les pontons du port, à la recherche de petits bateaux, ceux que l'on ne regarde pas assez, à l'ombre des géants à trois ou quatre mâts. Ensemble, ils ont tenu leur pari d'accoucher numériquement mais bien réellement de 48 histoires et anecdotes de marins.

Le tout a été mis en ligne sur le site du Fourneau, représenté par les 48 éléments de l'immense fresque signé de l'artiste local Paul Bloas, qui avoisine l'Espace Culture Multimédia.

Pourquoi un tel montage ? Le Fourneau est un lieu important sur le port. Pendant plusieurs années, c'est son équipe qui a eu la tâche d'organiser les Fêtes du Port, animant chaque été les bassins brestois. C'est aussi, en attendant l'ouverture prochaine d'une scène de musiques actuelles, le seul lieu culturel du quartier. Aussi, pour *Brest 2004*, comme pour toute manifestation d'importance, le Fourneau se devait de bousculer les goélands bretons. Salariés et bénévoles ont donc ouvert le lieu de fabrique en enfermant les arts de rues à l'intérieur à travers une installation, *Les Méduses* de *Fredanco*, une exposition sur les 10 ans du lieu, et en accueillant une partie de *Brut de Pinse*, collection d'œuvres constituées à base de bois récupéré sur les plages. L'après-midi, le Fourneau était aussi un rendez-vous pour les touristes assoiffés ou trempés, alors que le soir il se transformait en boîte de nuit.

Cette ouverture est d'autant plus importante qu'en temps normal, l'ECM est le seul lieu ouvert du Fourneau. Etant un lieu de fabrique d'arts de rue, le hangar n'a pas vocation à être un lieu ouvert au grand public. Ces manifestations donnent la possibilité de nouer des contacts avec le public local ou de passage.

---

<sup>33</sup> In Bilan 2000 -2001-2002 du Fourneau

Mais le Fourneau n'abandonne pas pour autant le pavé de la rue. Et c'est cette déformation professionnelle, celle de la rue qui gouverne, qui oblige l'équipe à exproprier l'ECM. La révolution numérique selon le Fourneau, c'est le multimédia dans la rue et les arts de la rue au chaud et sur le web. N'ayant pas peur de faire attraper des coups de soleil à des animateurs habituellement blanchis par la lumière cathodique, l'équipe du Fourneau envoie donc les animateurs faire du lien. Etre acteur dans une ville se traduit dans un port, lieu de transit, par aller au contact des gens. En prétextant le témoignage et le souvenir, c'est avant tout de l'expression et du dialogue que crée ce type d'opération. Passionnés de voiles sont alors intarissables et charment les professionnels du multimédia, alors que ces derniers intriguent les vieux loups de mer qui regarderont sur la Toile ce qu'on a bien pu faire avec leurs filets de voix.

### **Le phénomène des weblogs**

Difficile de parler d'écrit multimédia en omettant les weblogs tant cet outil est devenu en peu de temps un phénomène sur la Toile. Encore inconnu il y a deux ans, ces carnets personnels, entre journalisme amateur et journaux intimes, ont envahi le réseau.

Ils ont aussi trouvé une place dans le secteur de l'accès public puisque plusieurs espaces, dont des ECM, développent des ateliers. Ils tendent, par leur simplicité de conception et de mise à jour, à remplacer peu à peu les « pages perso » qui ont fleuries sur la toile dans les années 1990.

Comme le souligne Florence le Cam, le blog « *questionne de front plusieurs pans de la médiatisation de l'information : le statut de l'auteur, la hiérarchisation de l'information, l'immédiateté de la publication, etc.* »<sup>34</sup>. Plus encore que les autres formes d'écrit public, le blog est un paradoxe. Il s'agit prioritairement d'un outil d'expression de soi, où le « je » est primordial voir prioritaire, mais en même temps, qui ne prend de valeur que par la confrontation à l'autre, la reconnaissance de son espace sur la toile par le lecteur.

Pour Glenn Reynolds, professeur américain et créateur de la plate-forme InstaPundit.com, « *les weblogs disent ce que les journalistes n'osent pas dire [...] [et] ils révèlent une autre vision qui relativisent l'information véhiculée par les grands organes de presse* »<sup>35</sup>. Ces sources prodigieuses d'informations alternatives et commentées, reprennent l'espoir placé un temps dans les radios libres, de

---

<sup>34</sup> Florence Le Cam, *Les carnets (weblogs), une nouvelle forme d'expression citoyenne ?*, pour le deuxième Workshop de Marsouin, 2003 – disponible sur : [http://www.marsouin.org/IMG/pdf/FLC\\_S2C3\\_norm.pdf](http://www.marsouin.org/IMG/pdf/FLC_S2C3_norm.pdf)

<sup>35</sup> in Thuan Huynh, *Ces weblogs qui intriguent le Net*, Journal du Net, 10 septembre 2002 - disponible sur : <http://www.journaldunet.com/0209/020910blog.shtml>

contre-pouvoir populaire. Mais leur intérêt informationnel reste aléatoire, tant il est difficile d'identifier les sources, et donc la crédibilité du contenu.

Si plusieurs ECM se sont déjà lancés dans le développement des weblogs (Arslonga, Labomédia d'Orléans, Carré Amelot de La Rochelle, l'Espace Mendès-France de Poitiers...), Jean-Luc Raymond est sans nul doute le précurseur du Weblog dans l'accès public à Internet et le plus actif. Animateur multimédia de la médiathèque Jacques Duhamel puis chargé de mission TIC, il a fait du Plessis-Tréville le lieu d'expérimentation français du blog croisé à l'EPN. Et non seulement la greffe a pris, mais elle s'est développée. Après avoir commencé en initiant les plessiens, leur offrant à chacun la possibilité de créer son carnet en ligne, il a mis en place pour les Netdays 2003 « Blogue ta musique » et a lancé les Moblogs, croisant blog et téléphone mobile.

Cette forme d'écriture électronique permet de faire passer l'internaute (ou l'utilisateur de l'EPN) de consommateur de média à acteur, et ce rapidement et facilement. C'est aussi un renversement de la pédagogie classique, passant à une pédagogie active, où l'on apprend au fur et à mesure des besoins.

### **Les sites collaboratifs**

Les usages développés et proposés dans les ECM suivent aussi l'évolution des technologies disponibles. On voit donc apparaître de nouvelles formes d'appropriation des technologies, notamment vers un mouvement que l'on peut nommer « coopératif », autour d'outils dits « systèmes de gestion de contenu » (ou CMS *pour Content Management System*) comme SPIP, star incontestée de ces outils de développement en ligne. Il s'agit de fichiers installés sur son serveur permettant via une interface graphique accessible par un navigateur, d'automatiser la gestion collective d'un site et la mise en page du contenu.

Comme pour les webtrotteurs, qui utilisent tous ces outils pour mettre en ligne les contributions de chacun, l'idée est de valoriser l'aspect relationnel du réseau, de favoriser le travail en groupe, alors que l'acte informatique est bien souvent solitaire, face à son écran.

Cela peut aussi passer par l'écriture générative, et la production d'un roman collaboratif. La Maison Populaire de Montreuil a lancé ce projet cette année. Encadré par Jean-Pierre Balpe, cet atelier devait explorer les possibilités offertes par le TIC en terme d'écriture collective liée à l'interactivité.

Le résultat<sup>36</sup> est un roman interactif et génératif, où chaque lecteur-internaute, à l'image des livres « dont vous êtes le héros », trace son récit personnel. Chacun peut aussi l'enrichir, par du texte, des images ou des sons.

Plusieurs ECM participent aussi à la constitution de fanzines. Le Net répond particulièrement bien aux besoins de ces médias indépendants, majoritairement à orientation culturelle, souvent fait sans argent, par des passionnés, et avec une diffusion limitée par le tirage et le réseau de distribution. Internet permet à moindre coût de donner une ampleur au projet. Les outils collaboratifs permettent de constituer un site dynamique avec plusieurs contributeurs, ajoutant aux articles les possibilités de forums, de newsletters, d'agenda culturel. C'est le cas du Labomédia d'Orléans, qui a collaboré à la conception du site Internet de l'association « L'Oreille », collectif éditant un webzine consacré à l'actualité culturelle et surtout musicale, couvrant, et même débordant, la région Centre. Etudiants, chômeurs, artistes, professionnels, ou journalistes apportent ainsi leurs regards et partagent leurs compétences, sans lien physique.

Certains ECM vont même plus loin en développant eux mêmes des outils collaboratifs et souvent libres. Ainsi, à la médiathèque de Martigues, l'animateur a pu participer, sur son temps de travail, au développement des divers outils et principalement SPIP. Cette initiative est intéressante car l'ECM n'est plus uniquement un lieu qui donne à voir la diversité des logiciels existants en donnant une place au libre, dans un esprit d'Internet Citoyen. En plus d'utilisateur et de diffuseur, il devient alors un producteur du logiciel libre, acteur du développement des ces outils.

### **3. Musiques et sons**

#### **Bits et beats**

Ouvert en 1993 dans l'ancien music-hall d'Agen, le Florida est le premier centre culturel dédié entièrement aux musiques amplifiées, c'est-à-dire usant de la fée électricité comme élément majeur de création et de production. De ce fait, le rapport à la technologie et au travail du son diffère des musiques acoustiques.

---

<sup>36</sup> en ligne sur <http://fiction.maisonpop.com>

Ce type de musique, allant du rock au rap, en passant par la techno, attire particulièrement un public jeune, notamment issu des quartiers populaires. En 1998, une étude européenne le décrivait comme « *plutôt jeune et masculin mais, à l'intérieur de ces grandes constantes de l'utilisation des nouvelles technologies, relativement varié : des scolaires ou étudiants, des demandeurs d'emploi, des actifs de différents secteurs ; des profanes et des initiés ; la clientèle « musique » du Florida mais aussi d'autres publics* »<sup>37</sup>.

Avec la volonté de développer l'expression musicale, ses activités tournent autour de trois pôles : la diffusion (salle de concert), la production (studios de répétition et d'enregistrement) et l'initiation / formation (espace multimédia, centre d'information autour des musiques amplifiées et lieu d'exposition). L'Espace Culture multimédia qu'il abrite propose donc des initiations à la Musique Assistée par Ordinateur (MAO). Souvent, le public vient pour la musique, et le multimédia les attire ensuite. L'animateur doit alors montrer les possibilités de cet outil. Il propose et dirige les néophytes pour leur faire voir que le son existe aussi sur Internet, au même titre que l'écrit et l'image. Ce travail permet à la fois de démystifier l'outil informatique et de mieux comprendre comment se crée la musique que l'on écoute.

Du fait d'un fort aspect d'accompagnement à la création, amatrice ou professionnelle, le travail du Florida se base beaucoup sur des projets individuels et collectifs. La musique, plus que d'autres arts favorise en effet ces projets. L'animateur doit accompagner les usagers dans l'expression des souhaits et la maîtrise des logiciels. Il doit s'adapter au projet de chacun, être à l'écoute des besoins, et y répondre. Aussi le travail pédagogique diffère. Il ne s'agit plus d'apprendre dans une séance d'initiation classique, ou même autour d'un atelier proposé par l'ECM. Cette pédagogie active est d'autant plus efficace, que la motivation est au maximum. L'attention de l'utilisateur, qui n'est pas en position de simple apprenant, est optimale, et on peut penser qu'il digèrera mieux les acquis, puisqu'il les applique directement après confrontation personnelle et directe au problème.

Au-delà de ces trois fonctions majeures, le Florida s'est impliqué dans l'aménagement culturel du territoire et engagé dans une réflexion sur l'insertion culturelle, sociale et professionnelle. Il organise plusieurs événements mêlant musiques amplifiées et TIC. Ainsi plusieurs éditions de la *Cyber Fiesta* ont vu le jour, présentant productions musicales, démonstrations de musiques numériques, spectacles... Ces événements à vocation régionale permettent là encore de sortir du cloisonnement physique et mental des TIC.

---

<sup>37</sup> Serge Pouts-Lajus, Sophie Tiévant et *alli*, *Observation et analyse d'usages des réseaux dans des centres d'accès publics en France, en Espagne et au Portugal*, Commission Européenne, 1998.

## **Exposition sonore**

Outre le Florida, l'Aquitaine abrite plusieurs centres travaillant sur le son. Ainsi le Carré de Jalles à Saint-Médard-en Jalles près de Bordeaux développe au sein de la médiathèque de la ville une sensibilisation à la musique numérique. S'appuyant sur l'association Médias-cités –lieu de ressources pour l'accompagnement des opérateurs culturels, éducatifs et socioculturels dans l'intégration des pratiques TIC– il a déjà, participé à plusieurs projets, comme *Audiogame*<sup>38</sup>, lauréat du « Flash Festival en France », mention « expérimental » en 2003.

Média-cités a donc accueilli en résidence l'artiste Marc Em, le temps de sa création. *Audiogame* prend la forme d'interfaces graphiques, où chaque page propose un mariage dynamique entre sons et images, sur lequel le visiteur interagit. Ainsi, les déplacements d'un objet à l'écran commandent les filtres audio, et mixent les compositions. Cependant, les actions du public influencent sans commander, un programme faisant tampon entre l'action et la réaction.

En 2003, le Carré de Jalles a accueilli l'exposition, partie publique du projet qui doit comporter également un Cdrom, un site Internet et un album musical. Elle se composait de 8 installations alliant art multimédia et musique interactive, permettant aux visiteurs de manipuler le son et l'image par le biais de ces interfaces.

A terme, l'artiste voudrait mettre en place une installation aux interfaces plus intuitives, se servant de capteurs de mouvements ou de distance. Ce type d'« *interactivité expérimentale* » apporte aussi un nouveau type de médiation entre le public et le multimédia, puisque, loin de mettre l'art sous vitres à l'abri des mains, il invite à y toucher, à l'expérimenter.

Plusieurs ECM développent des résidences d'artistes, consistant à l'accueil d'un ou de plusieurs artistes et la mise à disposition d'un lieu de vie et de création, de moyens financiers, techniques et humains, pour effectuer un travail de recherche ou de création. Cette « tradition culturelle » permet en effet d'offrir un lieu et des outils à des artistes. Par cet accueil artistique, les ECM se confrontent à la création artistique plus « professionnelle ». Elle permet aussi de faire rencontrer artistes et publics, et d'inscrire les actions dans une durée plus longue.

## **Metallomix**

Créée en 1996 à Belleville, l'association parisienne *Ars longa* a désormais investi une partie de la Maison des Métallos, dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement de Paris. Ancienne manufacture

---

<sup>38</sup> En ligne sur <http://www.audiogame.net>

d'instrument de musique, le bâtiment qui abritait le siège de la CGT-Métaux, doit être aménagé en lieu culturel par la Ville de Paris. Il s'agit désormais d'un lieu important de la vie du quartier, abritant plusieurs associations et accueillant diverses manifestations. L'ECM d'Ars Longa y dispose donc d'un local, où l'association cherche à faire coexister arts vivants et arts numériques, tout en axant son travail sur les jeunes et le quartier.

Ce désir transparait particulièrement dans les Métallomix<sup>39</sup>, « *imprévus interdisciplinaires électro* », que l'association organisait régulièrement, permettant la rencontre entre artistes et population du quartier. Débutés à l'été 1999, ces événements nocturnes mêlaient divers genres d'arts : musiques acoustiques, sons électroniques, projections vidéos, défilés de mode, arts culinaires... Mais la musique n'adoucit pas les mœurs de tous, et 20 éditions plus tard, les plaintes des riverains ont contraint l'association à clore ces festivités.

Ici, on retrouve l'exigence pour un ECM d'être acteur de la cité, et de sortir de la salle d'ordinateur pour conquérir le territoire urbain. Mais on retrouve aussi la difficulté de concilier lieu de vie et voisinage.

#### **4. Images fixes, images en mouvement**

##### **C'est Trop Beau**

L'histoire du projet « C'est Trop beau » commence par l'accueil à l'ECM AymonLire de Bogny-sur-Meuse, de deux artistes multimédia, Antoine Denize et Jean-Marc Bretegnier, en résidence. Ils ont imaginé un projet où enfants et artistes pourraient collaborer, avec comme objectif que les productions sortent de l'espace scolaire, d'exposer les œuvres pour les rendre visibles aux yeux de tous et d'initier un dialogue. Les enfants se livrent à travers leurs dessins et leurs mots, en reproduisant ce qu'ils voient.

Les ateliers consistent dans un premier temps pour les enfants à constituer un « micro-musée personnel » composé d'objets à valeur sentimentale ou de personnes proches. Ceux-ci sont ensuite photographiés, dessinés, racontés. Puis, grâce à l'informatique, ils sont transformés, mixés et animés en fonction d'un scénario. Les « boîtes à images » de chacun, constitue alors une borne interactive, qui présente les œuvres dans divers lieux de la ville. Depuis un projet de création d'un CD-Rom intégrant, autour d'un scénario d'auteur, toutes les créations des

---

<sup>39</sup> Informations sur le site : <http://www.metallomix.com>

enfants, a émergé, et devrait sortir au début de l'année prochaine. Ce produit final, borne ou CD-Rom, permet de valoriser le travail effectué à la fois pour les enfants eux-mêmes, et vis-à-vis de la population (parents, animateurs, élus...).

Après la région Champagne-Ardenne le projet a fait le tour de plusieurs ECM, déclinant parfois le concept. Ainsi, quelquefois il s'agissait de reconstituer une ville, toujours à travers le regard de l'enfant. Les lieux types (église, école, gare...) prennent alors place dans les micro-musées.

Par ces ateliers, les enfants s'approprient des objets de leur entourage en leur imaginant une histoire et un passé. Ces œuvres offrent aussi un moyen d'expression aux enfants, qui de plus, participent à la structuration conceptuelle du projet. Par le travail d'imagination, ils reformulent et posent leur regard sur notre environnement. Le mélange ludique et pédagogique, replacé en dehors de l'école, permet l'implication forte des enfants, et les amènent à appréhender outils numériques, réflexion et création artistique, et production de contenu en commun. De plus, les divers ateliers s'appuyant sur la ville ou le quartier permettent de regarder leurs lieux quotidiens autrement, de les (re)découvrir, et d'aller à la rencontre des gens.

En 2003, le COMPA (Conservatoire de l'agriculture de Chartres) a accueilli une nouvelle formule. Un groupe de 8 jeunes volontaires de 11 à 14 ans a cherché à poursuivre sur l'écran, une exposition temporaire sur l'alimentation : « *Veaux, vaches, cochons, couvées : qu'est-ce qu'on mange ?* ». Le but n'était pas un « copier/coller » numérique de l'exposition, mais la proposition d'une lecture originale des problématiques de celle-ci. Entre enquête et création graphique et artistique, les adolescents se sont donc appuyés sur 4 éléments de l'exposition. Ils ont observé, analysé, puis enquêté, pour enfin scénariser et réaliser. Et malgré la complexité du travail et du sujet, ils ont su s'approprier les enjeux de la création au service de la médiation et de la transmission du savoir.

### **Le cas TVK**

Les opérations de web-reportage dépassent parfois l'écrit pour investir l'image. Les webreporters de Martigues développent ainsi souvent des courts sujets vidéo, comme cette année, où un groupe a suivi la création du film « *Le bonheur est dans le recyclage* », alternant alors témoignages audio, chroniques écrites et reportages vidéo.

*L'Odyssée des Lecteurs*, événement se déroulant en juin à Martigues autour de la lecture, a été l'occasion de réaliser pendant quatre jours une WebTV. Avec l'aide de l'ECM et le soutien de

la télévision locale, les webreporters ont réalisé des chroniques et des « vidéo-trottoirs », le tout agrémenté d'un plateau TV en direct et d'une « carte blanche » quotidienne d'une heure, où étaient abordés des thèmes de leur choix. Ils avaient en charge à la fois le contenu de l'antenne et la technique sur le plateau (caméra plateau et régie).

Le projet TVK-barré cherche à aller plus loin. La Friche la Belle de Mai à Marseille est un lieu de production artistique ouvert aux publics. Elle accueille toutes les disciplines artistiques (danse, musique, théâtre, arts plastiques, cinéma, audiovisuel, littérature...) et s'ouvre à tous les médias (audiovisuel, cinéma, multimédia...). De ce fait, les publics de la danse contemporaine croisent les fans de rap, les amateurs de théâtre se mêlent aux fêtards.

Cette ancienne manufacture de tabac, située à la lisière des quartiers populaires du nord de Marseille, abrite un Espace Culture Multimédia, très actif dans le réseau. Depuis 1998, l'équipe a su fidéliser un petit groupe d'une vingtaine de jeunes, baptisé « Club de l'ECM ». Au début simples usagers consommant l'espace pour le babillage, l'équipe a su, peu à peu, les amener à utiliser différemment les outils, et les impliquer dans les projets. Il a fallu d'abord négocier autour de la pratique du babillage, puis promettre un temps libre à la fin des ateliers, et enfin chercher à valoriser l'engagement dans une activité culturelle. Si bien que le fait de leur confier un rôle entraîne aujourd'hui leur participation, par exemple à la prise de son d'un concert, même s'ils n'aiment pas la musique programmée.

La dernière trouvaille est la création d'une Web-TV, TVK-barré. Cela consiste à « *produire et diffuser autrement les nouvelles images d'aujourd'hui - multimédia, web, vidéo - avec les artistes et accompagner des publics à en être les acteurs* ». Cette initiative s'inscrit dans une volonté de dépasser le simple accès à Internet pour initier le public aux nouveaux médias. La démocratisation numérique devient vulgarisation médiatique par la manipulation des contenus, et doit amener à la construction d'usages et de pratiques, sociaux et artistiques. La Friche reprend ainsi à son compte le célèbre slogan « *ne baissez pas le média, devenez le média* ».

Expérimentée à travers la diffusion en direct du Cabaret Aléatoire de la Friche, cette nouvelle TV doit allier production et de diffusion d'images (Cabaret Aléatoire, reportages, fictions interactives, numérisation d'oeuvres...) et création artistique (comme l'Arbre à Palabres de Komplex Kapharnaum). Elle devrait également intégrer un juke-box de vidéo à la demande.

Le but est aussi de dépasser le simple cadre de l'ECM et de s'intégrer à l'ensemble de la Friche. Ainsi Radio Grenouille, Système Friche Théâtre et les artistes en résidence, sont invités à participer à cette action d'envergure.

Création, expression, médiation et formation se mélangent. Cette nouvelle forme de télévision se base sur une démocratisation médiatique (par la fabrication d'un média) et la mise en place d'un projet multimédia et culturel, le tout amenant à la constitution d'usages sociaux de ces outils. Les projets de l'ECM marquent l'esprit et excitent d'autant plus, en investissant ainsi le spectaculaire, encore différemment des Metallomix d'Ars Longa ou des Cyberfiesta du Florida. Ces pratiques lient le local-réel (la Friche, Marseille) et le mondial-virtuel (le réseau Internet, les échanges), et hybrident « société de l'information » de Jospin et « société du spectacle » de Debord.

### **Film d'animation**

Auparavant, en 2000, la Friche avait aussi développé un atelier de création de dessins animés sur Internet, appelés « Web Cartoons ». Il s'agit concrètement d'une histoire, mise en image et en son via la technologie *Flash* de Macromedia, et composée d'une succession de scènes dans lesquelles s'animent des personnages et des objets.

A partir de références culturelles populaires (bandes-dessinées, dessins animés, télévision et cinéma...), le webcartoon propose une forme de création, dédiée à Internet, facile à appréhender, et misant sur l'expression des participants. L'univers du cartoon implique les jeunes, et permet d'aller plus loin, à travers la vidéo.

Ce type de création vidéo suppose deux phases distinctes, qui permettent de créer à chaque fois un duo entre un artiste (scénariste ou un écrivain) et un graphiste (ou webdesigner).

Chose importante également, l'existence d'un produit fini, qui peut être mis sur divers supports et diffusé, montré à ses amis ou parents. Ainsi, dans le cas des Webcartoons marseillais, le reportage d'Initial sur le DVD Videomulo, a aussi permis aux jeunes de montrer ce qu'ils faisaient. En effet, les familles n'ayant que rarement, surtout il y a 2 ans, un ordinateur connecté, ils ont pu montrer comment on parlait de leurs œuvres, via le lecteur DVD de leur PlayStation 2.

L'idée est toujours de ne pas faire de l'apprentissage technique le but. Ce qui est mis en avant dans ce type d'ateliers, c'est la création et l'expression. La maîtrise des outils n'est qu'un moyen, qu'il faudra atteindre, pour réaliser le produit final. Et l'objectif est d'amener les publics à créer leurs propres usages du multimédia. La web-Tv s'inscrit bien dans une complémentarité de projets. D'un côté un mode de création dynamique qui apparaît, de l'autre un support de diffusion qui se structure.

## **Education à l'image**

Le Diago Kawenga adopte une autre approche face à l'hybridation entre les sociétés de l'information et du spectacle, celle de l'éducation à l'image. Partageant ces locaux avec le cinéma d'Art et Essai de Montpellier, le Diagonal, l'ECM participe tout naturellement au développement d'une politique d'éducation à l'image à l'heure du multimédia.

Cette politique passe d'abord par l'incitation des plus jeunes à fréquenter les salles obscures, en instillant une curiosité et à terme une exigence. Pour cela, le cinéma programme des films considérés à valeur pédagogique, et l'ECM propose ensuite une découverte par la connaissance et l'utilisation des nouveaux outils disponibles. Après les projections du programme « Ecole au cinéma », les enfants apprennent alors à rechercher sur Internet des informations sur le film qu'ils viennent de voir, ou autour d'une thématique.

Les journées « Cinémultimédia » proposent également aux enfants une matinée de sensibilisation à l'histoire du cinéma au Diagonal, et une après-midi d'initiation multimédia dans l'espace multimédia.

En prenant appui sur l'art cinématographique, l'éducation à l'image permet à la fois de déconstruire les techniques de l'audiovisuel (narration, montage, son...), et d'analyser les portées artistiques. A l'heure où les images sont une nourriture quotidienne, il est important d'éduquer les publics, souvent captifs, à regarder, et à comprendre ce qu'ils voient. Et même si les adolescents sont souvent capables d'une prise de recul plus grande par rapport aux images que les adultes, il est important de dispenser les savoirs pour les décoder et construire un esprit critique.

L'objectif ne doit pas être pour autant de faire craindre l'image. Certes, le trucage peut amener à la manipulation. Mais on ne craint que ce que l'on ne maîtrise pas. En connaissant les rouages, on se laisse moins facilement berné. Et l'approche par le cinéma, par l'art, permet aussi d'introduire une manipulation plaisante, car le plaisir du cinéphile n'est pas de disséquer le film et de chercher la fin dès les premières secondes, il aime également se laisser diriger.

## 5. Arts vivants numériques

Paradoxalement, alors que les arts vivants ont une place quasi-hégémonique au sein du ministère de la Culture, les ECM développent très peu ce champ artistique.

On peut y voir plusieurs raisons. D'abord le manque d'intégration du multimédia par les artistes dans leurs œuvres. Ensuite la plus grande difficulté à trouver des projets qui puissent être finalisés avec des amateurs.

Pour ce qui est de l'image et de l'écrit, les supports matériels se sont rapidement adaptés (traitement de texte ou outils de publication, développement de la photographie et de la vidéo numériques) et les logiciels ont été assez rapidement disponibles. De plus, le numérique ne révolutionne pas violemment ces champs puisqu'il s'agit avant tout de nouveaux supports. En revanche, le support des arts vivants, c'est le corps. Il faut donc soit bouleverser le système classique de représentation, soit développer de nouveaux usages.

On constate toutefois que les arts de la rue sont assez présents sur le multimédia.

### **L'art de rue version KompleXXKapharnaüm**

KompleXXKapharnaüm est une compagnie de spectacles vivants, née en 1995. Installée à Villeurbanne, dans la banlieue lyonnaise, elle travaille plus particulièrement autour des problématiques des interventions en milieu urbain. Elle joue des multiples supports possibles et utilise fortement le multimédia.

Autour du principe d'action artistique SquarE, qui consiste à investir l'espace public par la parole des usagers de cet espace, ces artistes ont développé des projets revisitant la ville à l'aide du multimédia. S'il s'agit bien ici de l'espace public politique, comme a pu le traiter Habermas, ce projet n'en rejoint pas moins les EPN, et plus particulièrement les ECM de la Friche Belle de Mai, du Fourneau et de Culture Commune.

Ce principe a fait naître deux projets : SquarE Télévision Locale de rue et SquarE Net. Le premier consiste à capter *via* la vidéo des sons et des images fournies par les habitants d'un quartier, d'une ville, d'un territoire, et de les reprojeter sur les murs, après traitement informatique, le temps d'une déambulation de nuit. Cette relecture de la ville offre une nouvelle perception de ces espaces pour leurs habitants.

Ainsi, cette année, KompleXXKapharnaüm a ouvert le Festival In d'Avignon. Témoignages, coups de gueule, images, se sont inscrits sur les façades de la Cité des Papes lors d'une déambulation de deux heures, commencée à l'extérieur des remparts, et finie sur la place du

Palais des Papes. Après l'annulation du dernier Festival, débiter la nouvelle édition par un spectacle gratuit, investissant la ville (et pas seulement l'intra-muros) et livrant la parole des Avignonnais ne fréquentant guère la Cour d'Honneur, est un symbole fort qu'a voulu donner la nouvelle direction.

En 2002, Komplex transpose le principe Square sur le Net (SquarENet), l'ouvrant ainsi sur un public plus large. Le collectif a alors été accueilli par quatre ECM, la Friche Belle de Mai (Marseille), Culture Commune (Loos en Gohelle), Main d'œuvres (Saint Ouen) et le Fourneau (Brest).

En 2004, un nouveau projet, qui s'appuie sur SquarE Net, est développé : l'Arbre à Palabres, « *veillée de reconstitution en espace public* ». Cette installation d'une dizaine d'écrans LCD sur un arbre repéré dans la ville, replace ainsi le site au sein de la ville. Les écrans diffusent plusieurs flux vidéo, composés là encore avec des bribes de sons et d'images, captées sur le territoire puis diffusées. Le temps de la projection, le lieu se mue en un espace d'écoute d'histoires et de témoignages.

Le site devient alors un relais pour l'après, qui permet de garder un contact, un échange avec les personnes qui auront participées à l'expérience. Dépassant le statut de support de communication, il devient témoin des pérégrinations de la compagnie, projet contributif, où chacun peut apporter sa pierre, espace d'échanges et de rencontres.

Avec ces créations urbaines et nomades, KomplexKapharnaüm complète ses recherches d'outils multimédias explorant l'identité du territoire, en se l'accaparant, le détournant puis le restituant au sein de l'espace public. Le collectif cherche en permanence à travailler avec les publics non initiés, au multimédia et à la création artistique.

### **Transhumances**

Autre approche du territoire, version terroir. Variante rustique du témoignage et de la création. *Transhumances* est une initiative de l'Espace Culture Multimédia rur@rt, en lien avec le réseau des lycées agricoles de Poitou-Charentes.

Deux artistes du collectif Gigacircus et un mulet, chargé du matériel informatique, tous les trois poitevins, ont sillonné pendant un mois et demi 700 kilomètres de routes départementales et de chemins vicinaux. Le long de leur odyssée, ils ont créé un journal de bord où, candidement, ils ont relaté leurs expériences, retranscrivant leur vision, le tout à base de sons, de textes et d'images. Ce carnet de voyages était quotidiennement adressé à des jeunes

en réseau. Et à chacune des 13 haltes, dans des lycées agricoles, les élèves organisaient une rencontre avec les habitants.

Une seconde équipe, dans un camion aménagé en labo mobile travaillait, à chaque étape, à la mise en forme sur le site Internet<sup>40</sup> des données fournies par les artistes et les jeunes. Le site proposait aussi des visioconférences et des forums.

Dans ce projet, les artistes souhaitaient mettre en lumière l'homme qui se cache derrière toute installation numérique. Le multimédia est un support, et sa virtualité fait parfois oublier les concepteurs, graphistes ou artistes qui en sont les penseurs.

Par cette tournée campagnarde, le collectif a aussi voulu mettre l'accent sur la mobilité, que le multimédia amenuise, alors que les outils le permettent (portables, connexions internet sans fil...). L'image de la transhumance, migration vers un renouveau, vers l'abondance, amène à penser le mouvement non comme une contrainte, mais comme une opportunité de remise en cause et d'évolution.

C'est aussi l'occasion d'interroger la culture et le multimédia sur leur place face aux territoires, notamment ruraux. On doit se questionner sur leurs apports dans les problématiques de développement local et territorial.

Ampoules contre fracture numérique, il s'agissait aussi de réinvestir des territoires peu à peu délaissés. L'ensemble se voulait une réflexion sur notre gestion des espaces, au travers des paysages, des regards, de la nature, du temps...

### **Les Mario-net**

La tradition ne se limite pas qu'à la vie pastorale. Le Guignol, typique de la France d'en bas nostalgique s'il en est, se mue aussi. Créée en 1994, l'association *Animação* propose de faire découvrir au public la marionnette sous de multiples facettes. Cette découverte prend effet à travers la création de spectacles, la construction de marionnettes, des ateliers pour petits et grands, et l'expérimentation de nouvelles technologies associées au monde de la marionnette.

En collaboration avec l'Institut de Recherche en Informatique de Toulouse (IRIT), l'association a pu construire des pantins virtuels, qu'elle a ensuite cherché à introduire en mêlant réalité virtuelle, images de synthèse, théâtre, musique électro à l'univers poétique de la marionnette. Les capteurs de mouvements sur les mains remplacent alors les ficelles pour reproduire les gestes du Pinocchio informatique directement en 3 dimensions sur l'écran.

Beaucoup d'ECM ont accueilli la troupe pour une résidence ou des ateliers : le Cube, Le Florida, la Maison du Savoir, le Fourneau, Odysseus... Les ateliers, qui plaisent notamment aux plus jeunes, et qui s'adressent même à ceux qui n'ont jamais touché une souris, visent l'apprentissage de l'imagerie 3D par le truchement du logiciel *Gepetto*, en explorant la face ludique et poétique de l'informatique. Ces « nouvelles images » conduisent à la création d'une vidéo sur support CD ou DVD.

En 2002, les ateliers mis en place ont permis de créer une ménagerie. La maison du Savoir, l'Espace Mendès France et le Florida, rejoint ensuite par les médiathèques de Tournefeuille et des Mureaux et le Carré de Jalles ont accueilli la naissance d'animaux virtuels. Quelques jours avant le spectacle *Numeric Circus*, la troupe propose donc des ateliers pour créer à l'aide du logiciel *Gepetto*, des animaux plus ou moins fabuleux, intégrés ensuite dans une partie de la représentation.

Chaque ECM a ici son approche. Ainsi, l'Espace Mendès France, en sa qualité de Centre de Culture Scientifique, Technique et Industriel (CCSTI), a porté une partie de son travail sur les capteurs de mouvement. Les CCSTI ont en charge la culture scientifique, et donc doivent amener leurs visiteurs à passer au-delà du miroir de la machine, pour en comprendre les mécanismes. Ici, l'aspect culturel est donc à la fois un support à la création, mais également un prétexte à la manipulation de technologies, à la vulgarisation scientifique et la maîtrise des outils.

---

<sup>40</sup> <http://www.rurart.org/transhumances>

## SYNTHESE ET CONCLUSION

*« Dans un monde aux miroirs brisés, fait de textes non communicables, l'art pourrait devenir (...) un protocole d'échange et un outil de reconstruction sociale »*

Manuel Castells, *La Galaxie Internet*

Dans l'introduction de ce mémoire, nous nous étions posés deux grandes questions, à savoir la place des ECM quant aux politiques en faveur de l'accès public à Internet, et celle au sein de l'action culturelle du Ministère. Nous allons donc, en reprenant les éléments que nous avons mis en lumière tout au long de ces pages, essayer d'y répondre.

Pour ce qui est du Ministère de la Culture, les ECM sont un programme parmi d'autres. Il ne s'agit pas d'un dossier prioritaire. Le multimédia est un parent pauvre au Palais Royal, qui devrait à terme se structurer à mesure qu'il prendra de l'importance et s'imposera dans le milieu culturel. Malgré tout, il s'agit d'une action qui dure, et qui a survécu à l'alternance de 2002

La mise en lumière de plusieurs projets alliant culture et technologie avait pour but de relater ce qui se passe au sein des Espaces Culture Multimédia. Nous l'avons vu, ils participent sous plusieurs aspects à la politique culturelle du Ministère. Par la volonté de **montrer l'art** numérique au grand public, ils concourent à l'accessibilité de l'art, tout en touchant de nouvelles audiences. Par la valorisation des **pratiques amateurs**, ils répondent aussi aux missions du Ministère de la Culture définies il y a vingt ans. Beaucoup d'entre eux développent l'**expression de soi**. A travers des mots ou des images, c'est le processus d'expression et de création qui prévaut. L'esthétique n'est pas la priorité, la création passe d'abord par l'extériorisation de l'artiste. Les ECM cherchent à faire réfléchir leurs publics sur ce qu'ils voient, ce qu'ils font, ce qu'ils pensent.

Les membres du réseau ont aussi une tendance forte à **investir l'espace public**. Le parti pris est de déloger le multimédia de la salle informatique, et pour cela, art et culture sont un très bon prétexte. Dépassant l'accès et de l'initiation à Internet, les ECM deviennent acteurs de la ville, en étant force de proposition et d'action.

Ainsi, s'il fallait résumer les politiques culturelles aux hommes qui les ont symbolisées, on pourrait considérer que les ECM retranscrivent à la fois la volonté de la démocratie culturelle languienne et l'idée du développement culturel de Jacques Duhamel.

On a vu également que la politique actuelle du Ministère de la Culture et de la Communication s'oriente vers un **écrémage**. Mais face à un label plus exigeant, le risque est aussi de retomber dans une forme d'élitisme, favorisant les lieux les plus créatifs. On peut cependant rester plutôt optimiste, du fait de la volonté affichée d'ouvrir le soutien (hors financier) à d'autres structures culturelles

Le travail important du ministère est désormais de développer **l'accompagnement**. En effet, l'exigence d'excellence qu'il demande à son réseau doit signifier une même exigence de qualité pour lui. La création d'un site portail, permettant une meilleure identification du réseau peut être envisager. Il pourrait passer en partie par le portail Culture multimédia. L'archivage des messages de la liste de diffusion pourrait également permettre de garder la mémoire du réseau, notamment pour les récents promus. De même, il pourrait accueillir un corpus de fiches décrivant la mise en place d'ateliers artistiques. Administration centrale et DRAC doivent pouvoir apporter toutes les réponses aux animateurs et responsables et faciliter le partage.

Concernant les caractéristiques des Espaces Culture Multimédia face aux autres lieux d'accès public au multimédia, il est d'abord à noter que le réseau fut le **premier** à être mis en place au niveau de l'Etat, après le lancement des programmes d'entrée dans la société de l'information. C'est également le premier a incarné un changement de logique quant à l'appropriation technologique, la faisant sortir du carcan purement scolaire pour l'ouvrir à l'ensemble de la société. Ce rôle de pionnier n'est pas anecdotique.

Il est d'autant moins anecdotique, que le Ministère devient peu à peu, le **dernier** financeur national, la Caisse des Dépôts et de consignations devant boucler son programme en 2005. Pionnier et survivant, il est donc aussi un des plus anciens labels en place en France, et à ce titre, il dispose d'une maturité qui lui permet analyse et réflexion. Cette longévité tendrait en effet à prouver que les premiers choix ont été les bons, que ce positionnement, s'il n'est pas le seul possible, est efficace.

Au sein des espaces publics multimédias, les ECM sont aussi l'un des rares réseaux à présenter une **spécificité** propre. Par leur spécialisation culturelle, aléatoire au départ, mais aujourd'hui de plus en plus stricte, les ECM ont une mission qui dépasse la simple mise à disposition de matériel. Ils ont un but commun, ils savent vers où ils veulent amener leur public. Et

aujourd'hui, on peut penser qu'aucun programme ne pourra désormais perdurer sans une réflexion intense quant à sa spécificité dans le secteur des EPN et sa complémentarité sur un territoire donné.

En effet, trop souvent les EPN accueillent tous les publics, pour tous types de demandes. Création multimédia, recherche d'emploi, recherche généalogique, ou téléprocédures administratives, l'animateur ne peut être compétent dans tous les domaines. Si l'on ne recherche pas la **complémentarité et la spécialisation**, le travail des EPN restera au niveau minimum de l'accès et de l'initiation. Une ville idéale disposerait d'accès publics dans plusieurs lieux, pas tous centrés sur le multimédia, mais répondant chacun à une demande. Ainsi, l'ANPE formerait correctement les chômeurs à la recherche d'emploi sur informatique, des bornes interactives dans des services publics permettraient de surfer ou de relever ses courriels, une maison des services publics pour la médiation entre Etat et administrés, une école ouverte à l'initiation et l'accès libre grand public, sans oublier, bien sûr, un lieu culturel ECM pour le développement culturel de l'esprit.

Mais surtout les ECM ont été conçus comme un élément d'une **politique globale**. Il ne faudrait donc pas qu'ils demeurent les seuls à proposer une offre publique nationale. Plus généralement, la problématique de l'accès public doit être prise en main par les élus. Ils sont trop rares à se préoccuper réellement des tenants et aboutissants. L'accès public à Internet doit devenir, au même titre que la culture, une source de débat politique.

Il est toujours délicat d'essayer de parler au futur, surtout dans l'univers des technologies. Les EPN seront peut-être dans cinq ans obsolètes, car tout le monde se sera mis, sans plus de difficulté que pour le téléphone mobile, à une variante de l'arlésienne UMTS<sup>41</sup>. Nous allons cependant essayer de tracer quelques grandes lignes de développement souhaitable, à l'aune de l'expérience des ECM.

D'abord, il est nécessaire bien sûr de faire le tri dans les **financements**. Si le niveau national peut exister en parallèle au niveau territorial, on peut s'interroger sur la pertinence des programmes municipaux, départementaux et régionaux qui se chevauchent, sans pour autant se différencier. Un travail de recensement des aides et un effort d'inscription des actions dans

---

<sup>41</sup> *Universal Mobile Telecommunication System*. Norme de téléphonie mobile, attendue depuis cinq ans, qui devait permettre la communication à haut-débit entre des portables et le réseau Internet.

le temps offrirait une possibilité de développer des modèles plus construits, avec moins de ravage et plus de sagesse. Cela irait de pair avec un désir de spécialisation des lieux.

Une fois les partenaires bien identifiés, il serait aussi important de viabiliser les structures. Outre des budgets assez importants, cela peut passer aussi par une **contractualisation**. En s'engageant à financer une structure pendant 3 ou 5 ans, une municipalité peut ainsi laisser du temps à un espace multimédia de développer une offre. Pour ce dernier, il sera alors plus facile de prévoir une évolution des offres, puisqu'il sait qu'il aura un soutien pendant une période assez longue. De plus, cela permettrait de clarifier les attentes de chacun.

Mais l'échéance qui arrivera le plus rapidement sera de trouver une réponse aux profils et aux **statuts des travailleurs** de numérique : il faudra dégager différents métiers, car on ne pourra pas espérer longtemps trouver un animateur à la fois gestionnaire, pédagogue et avec une fibre artistique de surcroît. La fonction d'animateur se rapproche parfois plus celle de médiateur, ou de formateur. Le rôle de gestion d'espace doit être différencié de celui d'animation. On pourrait en effet dégager 3 métiers différents. Ainsi l'animateur-médiateur aurait le rôle de médiation entre l'information et l'utilisateur, « dénieuse » le grand public. Les tâches administratives (gestion de structure) et pédagogiques (mise en oeuvre des programmes d'apprentissage) seraient dévolues à un responsable de structure. Enfin, c'est au chargé de mission, aux compétences politiques et d'administration publique, de traduire les décisions des élus en actes, faisant ainsi le lien entre le bureau municipal et l'équipe de l'EPN.

Le statut ensuite doit survivre aux emplois jeunes. Et s'il peut être envisageable d'utiliser les autres contrats aidés (CES, contrat de qualification, CIVIS...) pour un poste d'animateur, il est plus délicat de le proposer à celui qui aura la charge de la gestion matérielle, humaine et pédagogique de l'ensemble. La fin des emplois jeunes pourrait être paradoxalement un atout. Pour ceux qui perdureront à leur place, les employeurs chercheront à valoriser au maximum un emploi qui leur coûte plus cher. Ils chercheront donc plus à valoriser le métier et à exploiter au mieux leurs compétences.

La **coordination** et la **mutualisation** des ressources sont également essentielles. Pourquoi les agences régionales ne s'allient pas quand elles doivent faire un guide à destinations des élus ? Le maire de Jouy-en-Josas ne comprend-il pas les mêmes mots que le conseiller général de Monfort-en-Chalosse ? Certes, pour ces nouvelles structures, il est important de se faire voir, de montrer l'intérêt de leurs actions. Mais on peut parier sur l'intelligence des élus à

comprendre que la collaboration n'est plus depuis 1945 une insulte, et compter sur le fait que si cela peut coûter moins cher, ils ne peuvent être que réceptifs.

De même, il pourrait être du ressort de la Délégation aux Usages de l'Internet de développer un **pôle de veille technologique et pédagogique**, dont pourraient profiter tous les espaces, labellisés ou non *Net Public*. Plutôt que de constituer un nouveau label qui n'a aucune plus-value réelle, les efforts (humains et financiers) devraient être mis au service de la constitution d'un corpus de ressources pour l'ensemble des réseaux d'EPN. Des contenus juridiques, pédagogiques, culturels ou informationnels pourraient facilement être mis en place à un niveau interministériel, à l'instar de l'ostentatoire portail réservé aux Cyber-bases. En économisant sur les campagnes de communication stériles vantant l'Internet grand public, ou sur les ressources nécessaires au prosélytisme visant le suréquipement informatique des étudiants, ces aides pour animateurs et ressources pour usagers, permettraient de soutenir efficacement le secteur de l'accès public sans différencier « jureurs » et « réfractaires ».

De même, les **politiques numériques intercommunales** qui émergent et émergeront nécessitent une articulation des interventions, tirant profit des synergies et complémentarités possibles à l'intérieur des communautés mais également en association avec les communautés voisines. Les initiatives locales devront aussi, plus encore que les actions nationales, proposer des démarches originales et susciter des expériences nouvelles.

Les espaces publics, à l'instar des ECM, doivent aussi **investir le territoire**. Il faut dépasser le stade de mimétisme du club informatique. Le terme « espace public » doit être pris dans un sens habermassien. Les TIC ne s'approprient pas uniquement assis devant un ordinateur. Colloques, manifestations, spectacles... Il faut que les composantes de la société de l'information existent. Il faut développer, si l'on veut toucher un public plus large, les usages alternatifs du réseau.

Enfin, puisque nous avons vu que les politiques d'accès à la culture et au multimédia se reflètent, au delà des ECM, il serait aussi essentiel de tirer partie des différents échecs du demi-siècle passé à démocratiser la culture. Depuis plusieurs années le milieu culturel s'est mis, enfin, à réfléchir au public. Cette compétence de **l'étude des publics** pourrait très bien adopter les mêmes schèmes pour le multimédia. Par exemple, on sait maintenant que l'une des erreurs de la politique de démocratisation de la culture est d'avoir focaliser les actions sur les publics défavorisés et exclus, oubliant les classes moyennes majoritaires. Du coup, non seulement les publics les plus difficiles ne fréquentent pas plus les lieux culturels, mais en plus les classes moyennes, se sentant délaissées, abandonnent également ces lieux. Cette

constatation doit aussi faire réfléchir les concepteurs epnologues. Les études, depuis *l'amour de l'art*<sup>42</sup> de Bourdieu, sont nombreuses, sur les désirs, les motivations, les bilans des politiques. Toute cette littérature pourrait être relue sous l'angle numérique.

Ce ne sont là que quelques propositions et réflexions, qui mériteraient d'être approfondies et testées. Le multimédia comme la culture ne doivent pas se cantonner à quelques lieux. Les espaces publics numériques répondent actuellement à un besoin. Il faut continuer ce travail essentiel de vulgarisation de l'outil. Mais en parallèle, il faut aussi accompagner le multimédia dans l'ensemble de la société. Le PAGSI de Jospin avait cet objectif, le plan RESO 2007 a repris, plus faiblement, cette ambition. Il s'agit maintenant que l'ensemble des échelons territoriaux fourbisse ses armes.

Il faut aussi faire en sorte que le contenu du réseau n'aille pas uniquement vers l'univers marchand, sous peine de n'avoir plus d'intérêt au soutien des usages sociaux. Les TIC ne sont pas qu'un moyen de moderniser la vie quotidienne, elles sont aussi un enjeu de connaissance et de culture. Internet peut être un tremplin à la culture, à l'ouverture à l'autre, à l'immédiateté d'accès aux ressources diverses.

L'accès ne doit pas faire oublier la teneur. Et ainsi, on pourrait espérer qu'il existe un espace social à la fois dans la ville à travers l'EPN et sur la Toile.

---

<sup>42</sup> Pierre Bourdieu et Pierre Darbel, *L'amour de l'art, les musées d'art européens et leur public*, Minuit, 1966

## GLOSSAIRE

**Babillage** (ou clavardage) : Discussion en ligne, en temps réel, grâce à des logiciels (IRC, ICQ...) ou des sites spécialisés. En anglais : *Chat*

**BMVR** = *Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale* – Bibliothèque municipale, co-financée par le Ministère de la Culture et de la Communication pour être un centre de ressources régional. Il en existe 12 actuellement

**DDAT** = *Délégation au Développement et à l'Action Territoriale* du Ministère de la Culture et de la Communication, remplacée depuis le 18 août 2004 par la Délégation au développement et aux affaires internationales (DDAI)

**DLL** = *Direction du Livre et de la Lecture* du Ministère de la Culture et de la Communication

**DMDTS** = *Direction à la Musique, la Danse, le Théâtre et le Spectacle*, du Ministère de la Culture et de la Communication

**DRAC** = *Direction Régionale à l'Action Culturelle* – Services du Ministère de la Culture, déconcentrés auprès du préfet de région depuis 1977

**ECM** = *Espace Culture Multimédia* – Label d'EPN, labellisé par le Ministère de la Culture et de la Communication, ayant pour mission le développement de l'accès public au multimédia culturel

**EPN** = *Espace Public Numérique*. Ancien label gouvernementale délivré par la MAPI, il tend à désigner peu à peu l'ensemble des lieux d'accès public à Internet, labellisé ou non, autrement nommés Espaces Publics Multimédia (EPM)

**Téléprocédures** = Système permettant l'échange à distance (notamment via Internet) de données administratives entre les autorités publiques et leurs partenaires et usagers, et leur traitement

**TIC** = Technologies de l'Information et de la Communication

**TICE** = TIC appliquées à l'Education

## BIBLIOGRAPHIE

Version des sites au 01/09/2004

- ✓ Arnaud, Michel et Perriault, Jacques, *Les espaces publics d'accès à Internet*, PUF, 2000
- ✓ Baytcheva et Popova, *Evaluation d'un projet multimédia et de ses usages sociaux : le cas des "Webtrotteurs des quartiers" à Marseille*, Université Paul Sabatier, Montpellier, 2003 :  
<http://www.oui.net/modules/wfsection/article.php?articleid=10>
- ✓ Beaulieu, Bernard et Dardy, Michèle, *Histoire administrative du ministère de la Culture, 1959-2002*, La Documentation française, 2002
- ✓ Castells, Manuel, *La Galaxie Internet*, Fayard, 2002
- ✓ *Composer sur son ordinateur. Les pratiques musicales en amateur liées à l'informatique*, DEP – Ministère de la Culture (2002) <http://www.culture.gouv.fr/culture/editions/r-devc/dc138.pdf>
- ✓ *Culture et Recherche n°102*, Mission Recherche et Technologies, Ministère de la Culture, Septembre 2004
- ✓ Donnat, Olivier, *La question de la démocratisation dans la politique culturelle française*, in *Modern & Contemporary France*, Volume 11 Number 1, Février 2003.
- ✓ Ferraille, Jean-François, Oudet, Bruno et Raymond, Jean-Luc, *Enquête sur les usages dans les espaces publics multimédias*, Cyber-Institut, 2003 : <http://www.cyber-institut.org/epm/news/!enquete.htm>
- ✓ Georges, Eric, *La question des inégalités au coeur des usages de l'Internet*, COMMposite, 2002 : <http://commposite.org/2002.1/articles/george6.html>
- ✓ "Internet dans les quartiers", DIV et OTV (2001) :  
<http://www.ville.gouv.fr/pdf/editions/internet-quartiers.pdf>
- ✓ Le Cam, Florence, *Les carnets (weblogs), une piste pour l'expression citoyenne locale ?*, 2003 - [http://www.marsouin.org/IMG/pdf/FLC\\_S2C3\\_norm.pdf](http://www.marsouin.org/IMG/pdf/FLC_S2C3_norm.pdf)
- ✓ Millerand, Florence, *Usages des NTIC : les approches de la diffusion, de l'innovation et de l'appropriation*, COMMposite, 1998 et 1999 : [http://commposite.org/98.1/articles/ntic\\_1.htm](http://commposite.org/98.1/articles/ntic_1.htm)  
et [http://commposite.org/99.1/articles/ntic\\_2.htm](http://commposite.org/99.1/articles/ntic_2.htm)

✓ Pouts-Lajus, Serge et *alli*, Programme d'observation et d'analyse des usages des réseaux – Ministère de la Culture 1998/ 2003 :

<http://www.ecm.culture.gouv.fr/culture/actualites/politique/ecm/etudes.htm>

- *Usages individuels en accès libre* (décembre 1999)
- *Initiation et formation* (décembre 1999)
- *Partenaires institutionnels et usagers collectifs* (décembre 1999)
- *ECM et politique de la Ville* (avril 2000)
- *Ateliers de création et de pratiques artistiques* (octobre 2000)
- *Animateurs multimédia – Qui sont-ils ? Que font-ils ? Un nouveau métier ?* (décembre 2000)
- *Trajectoires personnelles et projets individuels* (mars 2001)
- *ECM : un réseau, une communauté d'acteurs* (décembre 2003)

✓ Proulx, Serge, *La révolution Internet en question*, Québec Amérique, Montréal, 2004

✓ *Quelques jalons pour un historique de l'informatique dans le système éducatif*, Association Enseignement Public & Informatique : <http://www.epi.asso.fr/revue/histosom.htm>

✓ Raymond, Jean-Luc, *Blog et espaces publics Numériques - de la valeur de l'expression individuelle qui se révèle fortement "communautaire"*, FING, 2003 :

[http://www.fing.org/universite/article.php3?id\\_article=67](http://www.fing.org/universite/article.php3?id_article=67)

✓ Ricono Pierre, *La réduction du fossé numérique : Quelle contribution de la Cyber-base de la Cité des Sciences et de l'Industrie ?*, CNAM (mémoire de DEA), 2004

✓ *Videomulo*, (DVD), Initial, Marseille, 2002.

## **WEBOGRAPHIE**

### **# Sites institutionnels**

**Ministère de la Culture : <http://www.culture.gouv.fr>**

Site officiel du Ministère de la Culture et de la Communication

**Délégation aux Usages de l'Internet : <http://www.delegation.internet.gouv.fr>**

Créée en 2003 pour succéder à la MAPI, la DUI

**Le Portail de la Culture : <http://www.culture.fr>**

Portail élaboré par le Ministère de la Culture et de la Communication, présentant l'actualité et les sites de l'Internet Culturel.

**Programme Netd@ys : <http://www.netdayseurope.org>**

Le Programme Netd@ys est organisé par la Commission européenne, dans le but de promouvoir les nouveaux médias, auprès des jeunes, dans le domaine de l'éducation et de la culture.

### **# Réflexion sur les usages des TIC**

**Marsouin : [www.marsouin.org](http://www.marsouin.org)**

*Môle Armoricaïn de Recherche sur la Société de l'information et les Usages d'Internet*, mis en place par le Conseil régional de Bretagne pour fédérer les recherches sur les usages des TIC

**SOURIR : [www.sourir.org](http://www.sourir.org)**

*Synergie des Observatoires des Usages Régionaux de l'Internet et des Réseaux*. Réseau d'échange de résultats et de méthodes pour la mesure d'indicateurs régionaux (sondages et diagnostics) sur l'usage et la diffusion des TIC

**Observatoire de l'Internet Municipal : <http://www.observatoire-municipal.net>**

Espace de partage et de réflexion dédié aux collectivités locales en ligne, développé par la société d'étude TROOVER.

**COMMposite : <http://commposite.org>**

Revue électronique de jeunes chercheurs en communication des Universités de Montréal.

### **# Quelques ECM**

**L'@telier de l'Espal - <http://www.atelier.espal.net>**

Pôle de création, travaillant beaucoup avec le milieu scolaire sur la création numérique, au Mans

**Aymon Lire (Bogny) - <http://perso.wanadoo.fr/aymonlire>**

L'association travaillant sur le développement de la lecture à Bogny sur Meuse, et dans la région.

**Carré Amelot - <http://www.carre-amelot.net/ecm>**

Espace culturel de la ville de la Rochelle

**Le Chaplin - <http://www.lechaplin.com>**

Centre Culturel du Val Fourré de Mantes la Jolie

**Confluences - <http://www.confluences.net>**

Maison des arts urbains situé dans le XXe arrondissement de Paris.

**Le Compa - <http://www.lecompa.com/visite>**

Le musée de l'agriculture à Chartes.

**Le Cube - <http://www.lesiteducube.com>**

Centre d'art numérique à Issy-les-Moulineaux..

**Culture Commune - <http://www.culture-commune.asso.fr>**

Association intercommunale de développement artistique et culturel, composée de plus de 30 communes de l'ancien bassin minier du Pas-de-Calais

**Diago Kawenga - <http://www.diagokawenga.com>**

Espace culture multimédia spécialisé dans l'éducation à l'image à Montpellier

**Espace Pierre Mendès France - <http://www.maison-des-sciences.org/ecm>**

Centre de Culture Scientifique, Technique et Industriel de Poitiers

**Le Florida - <http://www.le-florida.org>**

Centre culturel dédié aux musiques amplifiées et aux nouvelles technologies d'Agen

**Le Fourneau de Brest et de l'Ouest - <http://www.lefourneau.com>**

Pôle structurant de développement des arts de la rue en Bretagne, à Brest

**Friche de Belle de mai - <http://www.lafriche.org>**

Friche artistique multidisciplinaire à Marseille

**Labomedia - <http://www.labomedia.org>**

Collectif associatif culturel basé à Orléans.

**Maison Populaire - <http://www.maisonpop.com>**

Association d'éducation populaire de Montreuil

**Odyssud - <http://www.odyssud.com>**

Espace pluridisciplinaire de la ville de Blagnac

**Rur'Art - <http://www.rurart.org>**

Réseau culturel des établissements agricoles de Poitou-Charentes

## **# Créations multimédia :**

**C'est trop beau - <http://cesttropbeau.free.fr>**

Ateliers de pratiques artistiques de Antoine Denize et Jean-Marc Brétégnier à destination des enfants.

**Audiogame - <http://www.audiogame.net>**

Expérimentation de Marc Em sur la musique interactive et les jeux sonores.

**Piano Graphique - <http://www.pianographique.com>**

Programme permettant la création simultanée de compositions graphiques et sonores à partir du clavier d'ordinateur

**Square - <http://www.komplex-kapharnaum.net>**

Florilège des créations de KompleXXKapharnaüm, à partir du concept Square

**Transhumances - <http://www.rurart.org/transhumances>**

« Le périple du Mulet numérique » mis en place par le Collectif Gigacircus et l'ECM Rur@rt.  
Marche à pied et création multimédia en réseau.

## **ANNEXES EN LIGNE**

### **ANNEXE 1 : PROGRAMME ESPACES CULTURE MULTIMEDIA**

<http://www.ecm.culture.gouv.fr/culture/actualites/politique/ecm/ecm-2001.htm>

### **ANNEXE 2 : LISTE DES ECM**

<http://www.ecm.culture.gouv.fr/culture/actualites/politique/ecm/liste-ecm.htm>